
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

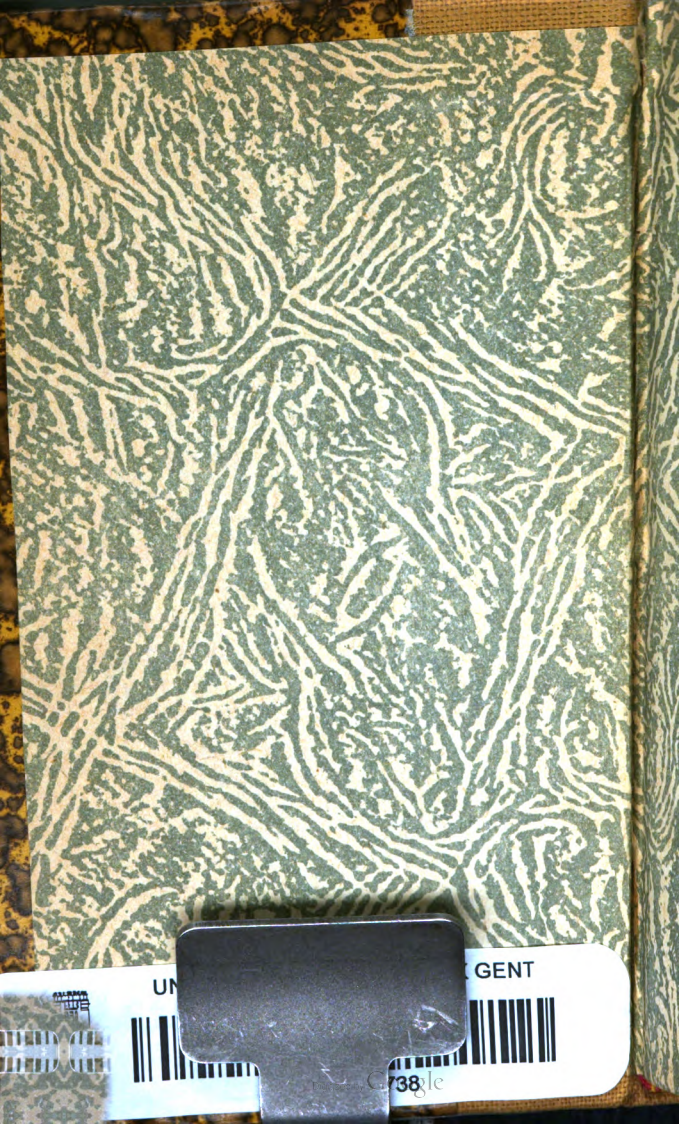
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





UN GENT

738

Google



ÉVÉNEMENS
DE
LA BELGIQUE,

DES
25 AOUT 1830 ET JOURS SUIVANS ;

PAR UN BRUXELLOIS.

EN BELGIQUE,
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ;
A PARIS,

CHEZ ANDRÉ LIBRAIRE

Blandijnberg 2, GENT

HE.SN: K.118

ÉVÉNEMENTS

DE

LA BELGIQUE,

DES

25 AOUT 1830 ET JOURS SUIVANS.

GESCHIEDENIS

ALL INFORMATION CONTAINED

20070 - SLASH.1960

1. The first step in the process is to identify the problem or issue that needs to be addressed. This involves gathering information and understanding the context of the problem.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N^o. 4, PLACE DE L'ODÉON.

ÉVÉNEMENS
DE
LA BELGIQUE,

DES
25 AOUT 1830 ET JOURS SUIVANS;

PAR UN BRUXELLOIS.



EN BELGIQUE,
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES;

A PARIS,
CHEZ AUDOT, LIBRAIRE,
RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N^o. II.
1830.

ÉVÉNEMENTS

DE

BRUXELLES.

DEPUIS le commencement de l'existence du royaume des Pays-Bas, un mécontentement presque général s'était manifesté dans les provinces belgiques, dont les intérêts se trouvaient froissés par la marche du gouvernement. Mais la ville de Bruxelles, qui gagnait beaucoup à devenir l'une des deux capitales du royaume, paraissait mieux disposée que les autres en faveur du nouvel ordre de choses. L'affabilité et la simplicité du roi, le libéralisme qu'affectait son ministère, leur avaient même fait d'abord un assez grand nombre de partisans. On se flattait que les préventions hollandaises, et la faveur spéciale

accordée aux employés des provinces du Nord touchaient à leur terme. Telle était du moins l'opinion du parti libéral de 1820 à 1825, et les réfugiés français, qui étaient accueillis dans cette ville d'une manière hospitalière, n'avaient pas peu contribué à établir cette opinion.

Cependant la presse restait régie par un arrêté tout militaire, espèce de loi martiale portée en 1815 en face de Napoléon. Les impôts semblaient répartis de la manière la plus défavorable aux Belges. On ne leur accordait qu'un nombre infiniment petit de places, et surtout des places insignifiantes. Le parti libéral perdit enfin patience, et, rompant avec le gouvernement, il s'unit au parti catholique qui était resté dans une opposition constante et assez formidable. On articula des griefs communs, dont les principaux étaient : la mouture, ou l'impôt sur les grains, l'esclavage de la presse, l'inégale répartition des charges et des faveurs, la servitude qui pesait sur l'enseignement, la défense d'employer la

langue française dans les actes publics, la non-existence du jury, l'immovibilité actuelle des juges, la non-responsabilité des ministres, etc. — Des pétitions sur ces objets, signées par plus de quatre-vingt mille Belges, furent ensevelies dans la poussière du greffe. Les esprits s'échauffèrent et s'aggravèrent, et quand l'héroïque exemple des Parisiens eût appris au peuple le secret de sa force, de grands événemens furent faciles à prévoir.

Le gouvernement s'y prit mal pour conjurer l'orage prévu depuis long-temps. Des écrivains populaires, MM. de Potter, Thielemans et Barthels (ce dernier zélé catholique), avaient exprimé avec quelque violence le mécontentement général. On affecta d'y voir un complot, et l'on fit peser sur eux une accusation qui pouvait devenir capitale. Un Italien fougueux, condamné deux fois à Lyon comme faussaire, reçut la mission de combattre ces champions de l'opposition, et ne sut leur opposer que de plates et grossières injures. —

Libry-Bagnano (nous voudrions pouvoir taire ce nom que porte aussi un honnête homme) ne craignit pas d'imprimer qu'il fallait museler les mécontents comme des chiens et leur donner des coups de cravache. De pareilles provocations, insérées dans *le National*, journal créé avec l'argent du gouvernement, portèrent leurs fruits. Libry-Bagnano et le ministre de la justice Van Maanen, auquel on attribuait les persécutions dirigées contre les avocats du peuple, devinrent les objets d'une exécution universelle. Loin de reculer devant l'exaspération publique, le premier conseilla et le second ordonna de nouvelles poursuites contre les journalistes libéraux. L'ignorance et la servilité des agens du parquet rendirent ces poursuites plus odieuses encore. La tempête éclata. Des fêtes étaient préparées pour l'anniversaire du roi, pour la distribution des médailles aux industriels dont les produits avaient été couronnés à l'exposition, et pour le mariage de la princesse Marianne

des Pays-Bas. Le dimanche 22, des placards furent affichés dans la ville, contenant ces mots : *Lundi feu d'artifice, mardi illumination, mercredi révolution*. La régence alarmée s'assemble. On décide de suspendre les fêtes et de faire partir de la ville Libry-Bagnano, autour de la maison duquel la police veillait déjà depuis quinze jours. Il part la nuit pour la Haye. Mais le peuple, qui ignore ce départ, reste persuadé qu'il est dans sa maison.

Le temps, étant douteux le lundi et le mardi, prête à la régence (1) un prétexte assez plausible pour contremander le feu d'artifice et les illuminations. Le mardi, anniversaire de la naissance du roi, aucune réjouissance n'a eu lieu ; seulement on chante le *Te Deum*, et la garnison parade devant le palais. Il y avait dans la ville deux cents dragons-légers, quinze cents

(1) Le bourgmestre, les échevins et le conseil municipal.

grenadiers et chasseurs de la garde , et un bataillon de milice ; en tout un peu plus de deux mille hommes. Mais il ne se trouva guère que la moitié de ce nombre à la parade, ce qui accrut l'idée de la faiblesse des moyens du gouvernement. Cependant Bruxelles est environnée de tant de villes de garnison que l'on pouvait facilement y réunir en deux jours de sept à huit mille soldats, et le prétexte d'une grande revue pour la fête du roi se présentait de soi-même ; mais le ministère avait si mal choisi ses employés , que ceux-ci croyaient étouffer le danger en n'en parlant pas. On se contenta de défendre la représentation de *Mazaniello* et la *Muette de Portici*, pièces qui semblaient donner lieu à trop d'allusions. Encore , le ministre de l'industrie, qui se trouvait alors à Bruxelles, disait-il que c'était une lâcheté que de prendre tant de précautions.

Nous allons maintenant raconter journée par journée les événemens qui se sont succédés à Bruxelles et autour de cette ville.

MERCREDI 25 AOUT 1830.

C'était le jour que les placards avaient désigné pour *la révolution*. La régence, d'après les conseils du ministre (M. Van Gobbelschroy), avait permis la représentation de *la Muette de Portici*. La foule des spectateurs était immense. Au parterre se trouvait un homme muni d'une sorte de cocarde qu'il élevait de temps en temps en l'air pour donner le signal des applaudissemens et des cris. L'ensemble avec lequel on suivait ce signal eût indiqué au moins clairvoyant qu'il y avait un plan arrêté. En dehors du théâtre et au coin de la rue des Fripiers, une troupe nombreuse d'hommes du peuple attendait la fin du spectacle. *Vous aimez le fromage de Hollande, mes enfans : eh bien, il faut le manger !* Voilà le cri auquel cette troupe répondit par ses acclamations. La police, la régence, les militaires, tout le monde voyait approcher l'émeute. Mais l'on croyait que la colère publique ne tombe-

rait que sur Libry-Bagnano, et telle était la haine contre lui, que les militaires, la régence et la police n'étaient peut-être pas fâchés que l'on insultât sa maison.

A l'heure de la sortie du spectacle, des rassemblemens se forment; on se dirige vers les bureaux du *National*, voisins du spectacle; à l'instant les vitres sont cassées et l'on essaie d'enfoncer la porte. Une voix s'écrie : *chez Libry*. A ce mot la foule retourne sur ses pas, et se rend au domicile de Libry-Bagnano, à la librairie polymatique, rue de la Madeleine, à côté des grandes messageries. C'est là le quartier le plus riche et le plus peuplé de Bruxelles. Mais toutes les boutiques étaient déjà fermées tant l'on s'attendait à ce qui devait avoir lieu.

Quelques hommes, dont l'habillement n'indiquait pas la pauvreté (on a dit que plusieurs se distinguaient par des écharpes vertes sur des blouses de toile écrue), commencent à briser les vitres à coups de pierres. Arrivent ceux qui s'étaient arrêtés

le plus long-temps devant *le National*, et qui portaient en triomphe l'enseigne arrachée de dessus la porte des bureaux. Cette enseigne leur sert comme d'un bélier, et dans un moment la porte de la maison est enfoncée. L'on entre dans la boutique (car Libry-Bagnano s'était fait imprimeur et libraire). L'on arrache les cases qui portent les livres ; tout est renversé, mis en pièces, foulé aux pieds. Même scène, le moment d'après, aux étages supérieurs, où l'on ne trouve toutefois ni argent, ni objets de prix, ni même la plupart des effets du locataire ; car il avait pris ses précautions avant de s'enfuir. Mais son magasin de papier et d'ouvrages en feuilles n'avait pas été évacué (ce magasin se trouvait au premier, presque au-dessus de la boutique). On précipite par les fenêtres des ballots entiers, qui sont ouverts, éparpillés, déchirés : toute la rue en est couverte à une épaisseur incroyable (1).

(1) Son magasin était d'autant plus plein, qu'il

Les meubles suivent le chemin des papiers. On les brise avec tant de fureur, qu'il n'en reste pas un morceau qui ne soit divisé en mille éclats. Des centaines de bourgeois assistaient au spectacle de cette vengeance populaire, et tout le monde semblait y voir un acte de justice. Aussi ne déroba-t-on rien. Les livres les plus beaux, les éditions de luxe des Renouard et des Didot, tout fut mis en pièces, sans qu'on emportât un seul volume. Une collection complète du *Moniteur* eut le même sort.

La cave n'avait pas été dégarnie. Huit pièces de vin, et quinze cents bouteilles s'y trouvaient. Une partie fut versée dans la rue; mais le reste désaltéra jusqu'au lendemain matin les gens du peuple qui passaient par-là, et plus d'un curieux fut forcé de goûter le vin. Du reste, la foule

avait imprimé, avec les 85,000 florins que le roi lui avait prêtés, une grande quantité de contrefaçons françaises qui ne s'étaient pas vendues.

ne commit aucune autre violence , et un Anglais, qui avait prêté ses seaux aux buveurs , se les vit restituer quand la fête fut finie. Les voisins, d'abord alarmés par le bruit, n'éprouvèrent aucun dommage. Il régnait une telle unanimité parmi les acteurs et les spectateurs de cette scène, que jamais rassemblement aussi nombreux n'avait été si bien d'accord. Aussi la dévastation s'opérait-elle avec une espèce d'ordre et un ensemble inconcevable.

Après une heure de tumulte , un commissaire de police , précédé d'un tambour et suivi d'un détachement de grenadiers , se présenta enfin. Il allait faire les trois sommations à la foule , et causer peut-être de grands malheurs ; un coup de pierre ne lui en laissa pas le temps. Il tomba , et l'officier des grenadiers, n'ayant point d'ordres , se retira prudemment avec sa troupe. Des chasseurs et des gendarmes se présentèrent aussi , venant du haut de la rue ; mais ils ne firent que se présenter , et retournèrent aussitôt sur leurs pas, non

sans être salués de quelques-unes des quinze cents bouteilles de M. Libry. L'on continua ce que l'on pourrait appeler l'exécution militaire de la maison ; mais en même temps il y avait des gens du peuple qui se formaient en bandes pour faire effacer, des enseignes des marchands, les insignes de la royauté. Les uns marchaient au bruit d'une sonnette ; les autres se faisaient un tambour d'une marmite sauvée du pillage : nulle part on ne leur résista, et les armoiries de la maison d'Orange disparurent en peu de momens de ce quartier.

Cependant le vin commençait à échauffer les têtes de ces gens du commun qui avaient mis les premiers la main à l'œuvre ; dans le premier moment, ils s'étaient proposés, s'ils avaient trouvé Libry-Bagnano, de l'attacher sur un âne, le dos nu, pour exposer à tous les yeux la marque dont on le disait flétri. Mais, vers les onze heures, ils étaient tellement irrités, que non-seulement ils l'auraient tué,

mais ils auraient voulu pouvoir renverser sa maison déjà dévastée. Ils y mirent le feu à deux ou trois reprises. Heureusement des personnes plus calmes l'éteignirent aussitôt, et sans attendre les pompiers qui arrivèrent vers onze heures et demie.

Tandis que les choses se passaient ainsi dans la rue de la Madeleine, une force armée considérable se réunissait au sommet de la montagne vers laquelle conduit cette rue. Là se rangeaient en bataille, sur la place Royale, les chasseurs de la garde, flanqués par des piquets de gendarmerie. Les dragons-légers et la troupe de ligne couvraient les alentours du parc et les abords du palais. Dans cette position, la troupe, si elle eût gardé son attitude, eût imposé aux plus hardis ; mais elle disparut tout à coup sans que l'on sache encore pourquoi. Les commandans avaient perdu la tête ; ils voyaient partout le peuple de Paris écrasant la garde royale et les Suisses, et cette terreur panique fit une révolution

de ce qui n'était encore qu'une émeute sans gravité.

Les soldats éloignés (vers minuit), la foule se partagea. Le plus grand nombre de ceux qui avaient pris une part active au premier mouvement (une centaine d'hommes tout au plus), se dirigèrent vers la place Royale que la troupe venait de quitter. Là se trouvait seulement la grand'garde, composée de grenadiers. Le peuple s'approche, la provoque, la menace. Le général Wauthier, commandant de place, odieux pour avoir déployé, dans une occasion précédente, une rigueur brutale contre des jeunes gens de bonne famille, est reconnu au moment où il traverse la place. On se jette sur lui, on le désarme, on lui arrache ses épaulettes et sa décoration. L'obscurité, l'inégalité du nombre, et peut-être aussi une terreur panique, empêchent les soldats de le venger. Il faut cependant rendre cette justice aux officiers de la garde, qu'ils montrèrent du courage quand le danger fut réel, et que leur

mollesse dans le premier moment paraît devoir être surtout attribuée à la répugnance de verser le sang de leurs compatriotes, et à l'idée que ce n'était là qu'une échauffourée qui finirait d'elle-même. Le commandant de la grand'-garde demanda plusieurs fois avec calme ce que l'on voulait. On ne lui répondait que par des cris confus, et en agitant un drapeau fait avec les rideaux de Libry. Enfin, un soldat sortit des rangs, et, les larmes aux yeux, il supplia les assistans de se retirer, en disant : *De grâce, dispersez-vous ; épargnez-nous la honte de devoir verser le sang belge.* Ces simples paroles produisirent plus d'effet que ne l'aurait pu faire la résistance la plus forte ; on se retira.

Un autre groupe descendit par la rue de Ruysbroeck, s'arrêta devant le Palais-de-Justice, et en un instant brisa les vitres de la salle de la cour d'assises, aux cris de : *A bas Van Maanen ! Vive de Potter !* Peu de temps après, le général commandant de place se rendit à la Maison-

de-Ville : la gendarmerie à cheval commença à circuler par détachemens.

Un rassemblement plus nombreux se dirigea vers la rue de Berlaimont, à la maison de M. de Knyff, directeur de police. Elle fut envahie ; et là, comme chez Libry, tout fut détruit et brisé ; mais là aussi on ne déroba aucun objet. Un individu ayant voulu emporter le manteau de M. le directeur, fut foulé aux pieds du peuple, et le manteau déchiré en milliers de morceaux.

De très-fortes patrouilles cernèrent ceux qui venaient de commettre cet acte de violence : la rue de Berlaimont, parfaitement droite, unie et assez large, donnait aux soldats qui s'avançaient des deux côtés, la facilité de charger le peuple avec avantage. Mais le directeur de la police étant presque aussi peu aimé que Libry-Bagnano, une foule de bons bourgeois étaient venus voir le pillage de sa maison. Cette circonstance détermina les officiers à ne point sévir contre ceux qui remplis-

saient la rue : on les força seulement à se disperser.

D'un autre côté de la ville, la colonne de peuple qui s'était retirée de la Place-Royale, se dirigeait vers l'hôtel du ministre de la justice, résidence ordinaire de M. Van Maanen, quand il se trouvait à Bruxelles. Il paraît que la portière de cet hôtel ouvrit la porte dans sa frayeur : aussi pénétra-t-on dans l'intérieur sans la maltraiter : on l'aida même à emporter ses effets, quoiqu'elle fut regardée par beaucoup de personnes comme un agent confidentiel du ministre, et qu'elle eût même été emprisonnée comme prévenue de concussion envers les solliciteurs, ce qui avait occasioné une rupture ouverte entre M. Van Maanen et le procureur général, et la disgrâce de ce dernier.

La dévastation de l'hôtel du ministre de la justice commença immédiatement aux cris de : *A bas Van Maanen !* Ce fut une scène plus remarquable peut-être que les précédentes, tant par la grandeur de

l'édifice et la beauté du mobilier que l'on détruisait , que par l'acharnement du peuple. Une femme surtout se faisait remarquer par la joie frénétique avec laquelle on la voyait arracher les rideaux et les draperies des fenêtres. La cave du ministre ne fut pas plus respectée que celle de Libry-Bagnano , et quoique moins bien garnie , elle acheva d'échauffer les pillards. Meubles et effets de tout genre furent saccagés : la force armée voulut y mettre ordre , mais elle était trop faible : on se jeta sur elle , on la désarma et elle fut obligée de reculer. Après cette première expulsion , la multitude parut se concerter , et elle mit le feu à l'hôtel. La fumée se montra rapidement : la foule sortit , se rangea autour de l'hôtel , et déclara qu'elle ne se retirerait que quand l'édifice serait consumé jusqu'aux fondemens. L'incendie faisait des progrès : la flamme s'apercevait déjà de loin ; les pompiers accourent avec leurs pompes , vers quatre heures , mais ils furent repoussés

et forcés de retourner à l'Hôtel-de-Ville. Ce vaste édifice , livré au feu , servit ainsi de rassemblement : une grande quantité d'ouvriers y accourut , sans rien piller encore , mais aussi sans se retirer.

Jusqu'alors la majorité des habitans n'avait vu dans les premiers actes de l'effervescence populaire qu'une émeute tumultueuse , et sans objet bien prémédité. Cependant quand on remarqua que le désordre se prolongeait , et prenait un caractère de plus en plus grave , un sentiment général se manifesta parmi les jeunes gens : il fallait empêcher que les soldats ne prissent le dessus , et ne punissent sévèrement le peuple de quelques excès , justifiés peut-être par les fautes de ceux qui en étaient victimes. Sans avoir concerté aucune mesure , on était animé d'une singulière méfiance contre les agens du gouvernement , et disposé à les contenir à tout prix. L'on entendait même dire que c'était la police qui avait soudoyé les pillards , et qu'il fallait l'empêcher d'en

prendre occasion pour asservir la ville.

L'espèce d'incertitude inquiète qui régnait dans Bruxelles, dès avant le lever du soleil, ne peut se concevoir que par un examen rapide de la position des Belges. Comme les Français, ils voulaient le maintien de leurs droits; mais, bien différens en cela de leurs braves voisins, ils n'avaient pas reçu de provocation directe, immédiate, insupportable. Froissés dans tous leurs intérêts, ils ne pouvaient pas précisément dire : c'est tel ou tel acte, tel homme qui nous blesse. Non, c'était la machine entière du gouvernement, l'opposition des intérêts du nord et de ceux du midi, qui faisait au fond le mal, sans que le roi pût tout-à-fait l'empêcher. Par cela même l'on était bien loin d'avoir en vue une perspective aussi déterminée, un but aussi simple qu'avait eu le peuple de Paris. Là il n'avait fallu qu'expulser un homme. Ici c'était un système, une constitution qui écrasait, et une constitution ne se combat pas comme un homme. Mais

on avait l'exemple de la France sous les yeux : l'on sentait vaguement que l'on gagnerait tout à se montrer forts et unis, tandis que la défaite du peuple par les soldats serait une tache sur le nom belge et un malheur pour la patrie. Sans être générale, la résolution de combattre trouva des partisans, et leur courage suppléa à ce qui pouvait leur manquer en nombre et en ressources.

JEUDI, 26 AOUT.

Dans la nuit les armuriers avaient été contraints de livrer les armes renfermées dans leurs magasins. Le peuple les distribua : ceux qui avaient des fusils chez eux sortirent, et quelques autres fusils furent enlevés à des soldats ou abandonnés par eux pour ne pas tirer. On a vu des ouvriers, près du Palais-de-Justice, entourer un officier, lui mettre le pistolet sur la gorge en lui demandant sa parole d'honneur qu'il n'ordonnerait pas de tirer sur le peuple.

Vers cinq heures du matin, et quand le plein jour éclairait les mouvemens, la force armée se déploya davantage. Un bataillon de chasseurs et un bataillon de grenadiers se répandirent par compagnies dans les rues où l'agitation était la plus grande.

A cinq heures et demie, des bourgeois armés en vinrent aux mains avec des grenadiers, à l'endroit où les rues de l'Empereur et des Carrières coupent celles de la Madeleine et de la Montagne-de-la-Cour. Trois des bourgeois furent tués, un seul grenadier tomba, blessé par l'imprudence d'un soldat du second rang. Mais le courage était du côté des citoyens, qui avancèrent intrépidement, malgré le petit échec qu'ils venaient de recevoir. La troupe se retira devant eux, quoique supérieure en nombre aux assaillans.

Cependant l'on ne tarde pas à s'engager sur d'autres points, dans tout le haut de la ville, et, quoique l'attaque ne soit pas encore bien vive, cette force armée par-

courant les rues, faisant des décharges multipliées, tirant quelquefois en l'air, mais souvent sur les groupes; ces fusillades répétées qui retentissent dans toute la ville et répandent au loin la consternation; les maisons fermées et toutes les fenêtres garnies de femmes et de curieux; les rues couvertes de monde, tantôt envahies et tantôt désertées; les habitans armés de fusils, de sabres, de bâtons ferrés; postés aux coins des rues, donnent en ce moment à Bruxelles un aspect sinistre. On dirait une cité prise d'assaut.

Cependant, dès six heures du matin, plusieurs bourgeois respectables étaient réunis auprès des magistrats de l'Hôtel-de-Ville, pour demander des armes et supplier de faire retirer la troupe, se faisant fort d'apaiser le peuple. Nommer ces citoyens zélés serait bien inutile, ils n'ont précédé la masse des habitans que de quelques heures, le devoir impérieux commandait, nul ne cherchait la gloire, mais nul ne craignait le danger.

Leur demande fut accueillie comme elle devait l'être par les magistrats qui les dirigèrent vers le dépôt d'armes de la garde communale aux Annonciades. Dans l'intérieur de ce bâtiment se trouvaient de l'infanterie de ligne et des dragons qui avaient déjà repoussé une attaque du peuple. Ils laissèrent toutefois pénétrer un à un les bourgeois bien vêtus, qui se munirent ainsi d'armes ; mais à mesure que ce petit nombre de citoyens zélés essayait de former des patrouilles , ils étaient assaillis eux-mêmes et souvent désarmés par les ouvriers furieux qui voulaient s'emparer des fusils pour aller combattre les soldats. Enfin la foule revenant à la charge contre ceux qui gardaient les Annonciades , pénétra de vive force dans le bâtiment et se rendit maîtresse des armes. Heureusement il y en avait assez pour que nombre de bourgeois, survenant de tous côtés, s'armassent aussi.

Pendant ce temps , les chasseurs de la garde rangés sur la place du Grand-Sablon,

et qui avaient été harcelés par quelques citoyens qu'exaspérait la vue du sang, faisaient des feux de peloton fréquens et bien nourris. Le combat allait devenir horrible sur ce point; car le peuple, quoique dépourvu de munitions, ne reculait pas, et l'on voyait plusieurs hommes s'élancer chaque fois pour ramasser les armes de chacun de ceux qui tombaient. Mais les généraux, effrayés de ce qui se passait, renoncèrent à l'idée de montrer de la vigueur. Les troupes reçurent ordre de reculer. Un bataillon de milice était stationné devant l'Hôtel-de-Ville, un aide-de-camp vint, dit-on, lui prescrire de ne point tirer sur le peuple, et de se rendre s'il était attaqué. Le major, qui commandait ce bataillon, répondit que personne n'avait le droit de lui ordonner de livrer ses armes, mais qu'il allait se retirer. En effet, ce brave homme sortit avec ses soldats par la porte de Flandre vers les neuf heures du matin, et se rendit à Vilvorde, petite ville située à deux lieues de Bruxelles sur la

route de la Hollande. Outre que ce départ affaiblissait la garnison, il rendait la bourgeoisie entièrement maîtresse du centre de la ville, et il partit bientôt de ce point (le grand marché) des corps de bourgeois qui s'emparèrent des postes de la prison, du théâtre, etc.

La régence, qui s'était réunie à l'Hôtel-de-Ville, prenait de son côté les mesures qui lui paraissaient les plus propres à calmer les esprits. Voici la proclamation que le matin même elle adressa aux habitans :

**« LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS A LEURS
CONCITOYENS.**

» Des désordres accablent notre belle ville; quelle qu'en soit la cause, il faut les faire cesser.

» Pour arriver à ce but où tendent les vœux de la population entière, nous avons arrêté les mesures suivantes :

» Les troupes ont été invitées à se retirer dans les casernes : elles ont cessé d'intervenir dans une lutte déplorable.

» Le droit de mouture est supprimé à dater de ce jour, il ne sera remplacé par aucun autre impôt de la même nature, sous quelque dénomination que ce soit.

» Si quelque demande légitime reste encore à faire, qu'elle nous soit adressée : nous joindrons nos efforts à ceux des bons citoyens pour leur obtenir un plein succès.

» Mais ces mesures seront sans effet si le calme ne renaît pas ; seul il peut amener d'heureux résultats ; le désordre et le sang en plongeant des familles entières dans le deuil, ne peuvent rien que de funeste.

» Concitoyens, écoutez la voix de vos magistrats, ils veillent au salut commun ; mais votre coopération leur est indispensable : que chacun défende ses foyers, que des gardes provisoires s'organisent dans chaque quartier, que des illuminations spontanées fassent régner la lumière pendant la nuit. Quant à nous, nous demeurons au centre, et nous ne quitterons ce poste du devoir que quand le calme, appelé par tous les vœux, sera rétabli.

» C'est aux citoyens qu'est provisoirement confiée la garde des propriétés tant publiques que privées : les magistrats en appellent à leur honneur et à leur patriotisme, ils s'y confient.

» Fait en séance du collège de l'Hôtel-de-Ville, le 26 août 1830.

» P. DELVAUX DE SAIVE, P. CUYLEN, *sec.* »

•

Dès onze heures la première proclamation ci-dessus fut affichée ; la promesse qu'elle contient, concernant l'impôt mouture, avait pour but de calmer les classes inférieures que l'augmentation du prix du pain irritait, et qui auraient pu se livrer au pillage à la faveur du désordre inévitable d'un soulèvement.

Cependant cette promesse devait être au fond très-indifférente au peuple, puisque l'impôt en question ne portait que sur le pain de froment qui n'est point la nourriture des pauvres. Mais l'invitation de s'armer, adressée aux citoyens paisibles, eut les plus grands résultats.

En ce moment (à onze heures), la ville était parcourue en divers sens par des troupes d'hommes ivres de vin et de tumulte, dont l'effervescence était encore menaçante. Armés des fusils des pompiers qui s'étaient rendus sans résistance et de ceux d'un assez bon nombre de soldats désarmés, ils se promenaient dans les rues et sur les places publiques en vociférant. Tout ce que Bruxelles renferme de vagabonds, de gens sans aveu, et surtout les apprentis, se joignaient à ces groupes de vainqueurs, et faisaient parade de sabres, de baïonnettes, de piques ou de leviers. Ils entraient dans les cabarets et dans les cafés, et se faisaient servir en maîtres. Le café Suisse, l'un des plus beaux de Bruxelles, fut en partie détruit, parce que l'on prit pour un signe de mauvaise humeur le refus des garçons de donner de la bière (on n'en vend point dans cet établissement). L'on ne peut pas dire que ces excès fussent encore bien terribles, puisque, malgré les cris de : *Mort aux*

Hollandais! toute cette multitude furieuse ne maltraita personne ; mais dans une grande ville se trouvent toujours des gens avides de désordre , des instigateurs de crimes , et l'on tremblait de les voir se mettre à la tête des plus déterminés. Aucune force ne semblait pouvoir les contenir après la défaite des soldats. Bruxelles avait à la vérité une garde communale ; mais cette garde , au lieu d'être organisée pour la sûreté publique , ne l'avait été que comme une sorte de supplément aux troupes de ligne. Elle ne se composait guère que de jeunes gens , ne s'élevait qu'à deux mille hommes , et n'avait ni aplomb , ni confiance en soi-même. D'ailleurs , les armes lui manquaient , la régence ne lui ayant jamais permis de garder elle-même ses fusils (c'étaient ceux-là que l'on avait enlevés le matin aux Annonciades). Le pillage et l'incendie de la ville paraissaient devoir être la suite du déchaînement croissant de ce que l'on pouvait sans injustice appeler la canaille.

Dans cette extrémité, les bons citoyens prirent, les uns spontanément, les autres d'après la proclamation, la résolution de rétablir l'ordre par la force. Ils sortirent tous de leurs demeures, se rendirent aux endroits les plus fréquentés, s'y concentrèrent, et l'on vit une garde nationale improvisée surgir comme par enchantement. Elle se porta d'abord à l'hôtel du gouvernement, que l'on avait saccagé en partie et auquel on avait voulu mettre le feu. Elle envoya ensuite du secours au poste de volontaires, qui, au nombre de dix-sept, gardaient la prison, et qui n'avaient contenu qu'avec peine et danger une bande de vagabonds venus pour enfoncer les portes. Des patrouilles se formèrent, rares d'abord et mal armées. Heureusement les gens du peuple, plus tapageurs que méchants, après avoir insulté les premières de ces patrouilles, finirent en partie par les imiter et par vouloir fraterniser avec les bons bourgeois, honneur qui leur coûta peu à peu une bonne

partie de leurs armes, dont on s'empara de gré ou de force.

Vers midi, la garde bourgeoise, en patrouilles toujours croissantes et plus nombreuses, parcourait la ville en tous sens, s'établissait par section et se pressait de s'emparer des postes pour la nuit : on ne tirait plus que quelques coups en l'air ; les troupes se repliaient vers le palais du roi où la garde royale se concentra, ou se retiraient dans les casernes en cessant toute résistance. Quelques soldats furent néanmoins obligés de tirer par les fenêtres de la caserne sur des hommes rassemblés, mais cela ne dura que peu d'instans.

Vers trois heures, le vieux drapeau brabançon, rouge, orange et noir, flottait sur l'Hôtel-de-Ville ; des détachemens de la garde bourgeoise le prennent pour signe de ralliement.

Pendant tout l'après-midi les patrouilles ne cessèrent de circuler en tous sens, et leur présence empêcha beau-

coup de désordre que des gens sans aveu cherchaient à commettre : le palais de l'industrie nationale fut menacé plusieurs fois et heureusement garanti, la banque et les établissemens divers, l'Hôtel-de-Ville furent protégés et tout sembla rentrer dans l'ordre, d'autant plus que la majeure partie des armes était achetée par les bourgeois, sur les lieux du rassemblement. Le soir, les maisons furent illuminées et restèrent ainsi toute la nuit qui fut tranquille ; mais on apprit que cette tranquillité était causée par la sortie des vagabonds qui allèrent incendier les fabriques au dehors ; en ville, quelques fabriques eurent aussi des métiers brisés.

VENDREDI, 27 AOUT.

Les troupes de la garnison, qui avaient reçu un bataillon de renfort, restaient bivouaquées devant le palais du roi et dans les cours, les dragons légers cou-

vrant la place , l'infanterie remplissant le palais. C'était un triste spectacle de voir ces soldats abattus et souffrans. Ils paraissaient sentir amèrement tout ce que leur position avait de pénible. Les bourgeois leur firent passer des vivres et des rafraîchissemens.

La garde bourgeoise cherchait pendant ce temps à s'organiser d'une manière plus complète , et à rétablir entièrement l'ordre. La ville est divisée en huit sections ; les habitans de chacune d'elles formèrent un corps particulier distingué par son numéro. On adopta des drapeaux blancs portant le nom de la section , et la devise : *Sûreté publique*. Des postes furent établis sur une foule de points , et beaucoup de citoyens zélés offrirent leurs maisons pour cet usage. Le drapeau du détachement , suspendu au-dessus de la porte , indiqua aux passans les corps-de-garde.

L'on manquait de cartouches. La garde bourgeoise se porta au magasin à poudre , où il existait une quantité considérable de

munitions ; mais la crainte d'un rassemblement qui se formait dans le voisinage , décida le détachement à jeter dans la Senne la plus grande partie de la poudre , de peur d'accident.

Vers midi , les bourgeois , déjà bien organisés , sont tout-à-fait maîtres de la ville. Leurs patrouilles passent et repassent devant le petit camp de la garnison , qui paraît les admirer. Quelques gens du commun , réunis au parc en face des soldats , s'occupent à renverser les orangers de bois , et les arcades dont on avait garni les allées , pour l'illumination : les soldats restent impassibles.

Dans l'intérieur de la ville un attroupe-
ment assez nombreux inquiète un moment
le poste de la grande place. Ce sont des
ouvriers , des hommes en sarreau bleu ,
qui demandent à grands cris du pain , de
l'ouvrage et la liberté. On arrête quelques-
uns de ces mécontents ; les bourgeois se
mêlent à la populace , la repoussent et lui
promettent du pain et de l'ouvrage ; la

foule se retire , mais elle se porte vers le parc , brise le reste des arcades , en forme plusieurs monceaux et y met le feu ; on oppose une faible résistance à cette démonstration , vu le peu de valeur de ces objets qui servent à assouvir la rage de de ces masses en désordre.

On fait des distributions de pain dans les sections.

Partout les armes royales ont disparu sur les enseignes. Le peuple en a arraché plusieurs , les habitans les ont alors enlevées ou effacées.

Les marchés sont protégés ; les voitures entrent et sortent librement de la ville.

Voici les proclamations affichées pendant la journée :

« LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE
DE BRUXELLES ,

» Préviennent leurs administrés que M. le baron *Emmanuel d'Hooghvorst* vient , à l'invitation de l'administration et des ci-

toyens, de prendre le commandement de la *garde bourgeoise*. Son quartier-général est établi à l'Hôtel-de-ville ;

» Bruxelles, le 27 août 1830.

» L. DE WELLENS.

» *Par ordonnance : P. CUYLEN, secrét.* »

« LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE
BRUXELLES,

» Considérant que , pour maintenir l'ordre si bien établi par la garde bourgeoise improvisée dans la journée d'hier, il importe que tous les bons citoyens fassent partie de cette institution conservatrice, afin de multiplier les moyens de soulager ceux des gardes bourgeoises en activité depuis hier.

» Invitent tous les citoyens de Bruxelles à s'armer et à se présenter chez les capitaines de leurs sections respectives, dont les noms suivent, à se faire inscrire sur les contrôles de la garde bourgeoise, et à prendre le signe distinctif adopté par cette garde bourgeoise, c'est-à-dire à porter le

numéro de leur section sur le devant de leur chapeau.

» Le commandant en chef, *baron Vanderlinden-d'Hooghworst*.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 27 août 1830.

» L. DE WELLENS.

» *Par ordonnance : P. CUYLEN, secrét.* »

« PROCLAMATION

» LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ,

» Invitent tous négocians, fabricans et maîtres-ouvriers, à faire rentrer leur personnel dans leurs ateliers, de lui donner de l'occupation, et de l'engager à se réunir autant que possible à la garde bourgeoise pour maintenir l'ordre.

» Il sera envoyé des *cartes de pain* de la part de la régence, à domicile, par les soins des capitaines des gardes bourgeoises et des maîtres de pauvres à tous ceux qui se retireront chez eux.

» Fait en séance du collège , à l'Hôtel-de-Ville , le 27 août 1830.

» DE WELIENS.

» *Par ordonnance : P. CUYLEN , secrét.* »

» PROCLAMATION.

» PEUPLE DE BRUXELLES,

» Ce n'est pas à vous que l'on doit attribuer les excès qui , depuis avant-hier soir , ont répandu le trouble dans cette ville. Ils ne peuvent être l'ouvrage que d'hommes sans aveu , étrangers à votre belle cité , peut-être même à la Belgique , ou qui du moins ne méritent pas de lui appartenir. Quant à vous , ouvriers Bruxellois , généralement connus par des habitudes tranquilles et laborieuses , vous êtes assez éclairés pour savoir qu'en incendiant ou démolissant les établissemens publics , vous feriez naître chez tous les particuliers aisés , surtout parmi les commerçans et fabricans , une inquiétude fatale à l'industrie , et par conséquent à vos propres

intérêts, que vous écartez de vos murs les nombreux étrangers qui vous donnent du travail et du pain. Une garde, composée de vos concitoyens, nombreuse, et dont les chefs ont droit à la confiance publique, veille à votre sécurité. Reposez-vous sur elle ; quittez les armes et rentrez dans vos ateliers ; reposez-vous du soin de votre bien-être sur la sollicitude de vos magistrats. **Bruxelles, 27 août 1830. »**

« PROCLAMATION.

» Les citoyens, amis de l'ordre, et qui ne font pas partie de la garde bourgeoise, sont invités à se retirer chez eux, à la nuit tombante, et à éclairer les façades de leurs maisons.

L'invitation qui précède leur est adressée, attendu que la garde bourgeoise parcourra la ville, et dissipera au besoin, par la force, tout attroupement.

» 27 août.

» *Le Command., B^{on}. EM. D'HOOGHVORST.*

» *Le Bourgmestre, L. DE WELLENS.* »

« PROCLAMATION.

» Tout attroupement, dans les rues et places publiques, est défendu.

» On entend par attroupement toute réunion de plus de cinq personnes.

» Celles-ci, après sommation de se retirer, seront immédiatement dispersées par la force publique.

» Tout individu qui participe aux secours de la table des pauvres, et qui aura fait partie d'un attroupement quelconque, sera, à l'avenir, privé dudit secours.

» Les habitans sont invités à continuer d'éclairer les façades de leurs maisons, jusqu'à nouvel ordre.

» Également jusqu'à nouvel ordre, la cloche de retraite sera sonnée à dix heures; toute personne trouvée dans les rues après cette heure, sera arrêtée.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 27 août 1830.

» L. DE WELLENS,

» *par ordonnance* : P. CUYLEN, *secrét.* »

3*

On voit par ces proclamations que la sûreté de la ville était à peu près la seule chose dont on s'occupât en ce moment. On avait même délibéré pour savoir si l'on n'engagerait pas la troupe à concourir au maintien de l'ordre, ce qui eut ôté toute apparence d'insurrection contre le gouvernement. Mais, quoique cette disposition des esprits parût contrarier les projets de ceux qui songaient à profiter de cette occasion pour reconquérir les droits des Belges, l'événement prouva que rien n'avait pu être plus favorable à leur cause. En effet, les sections s'organisèrent avec un empressement et un élan unanime, que l'on n'aurait jamais pu obtenir de gens mariés et de pères de familles, pour un objet purement politique. Chacun s'enrôla pour défendre sa demeure et ses propriétés. Une fois enrôlés, la patrie put disposer de tous.

Il ne laissait pas, du reste, que d'y avoir un côté bizarre et plaisant dans ce mouvement général, car toute insurrection

qui n'est point sanglante doit être mêlée de sublime et de ridicule. La maison de Libry-Bagnano, dont tout l'intérieur avait été démoli, et l'escalier même arraché, servait de corps-de-garde, et on lisait sur le drapeau attaché à ses ruines : *sûreté publique*, inscription qui constratait étrangement avec l'aspect de l'édifice. L'intérieur des postes offrait des scènes singulières. Chacun s'y disait, que ferons-nous? que voulons-nous? et quand un étranger demandait le motif d'une révolution si rapide, on ne savait que lui répondre. Ce n'était pas, comme nous l'avons déjà dit, que l'on manquât de griefs; mais parce que l'on en avait trop, que l'on ne voyait pas comment tous pourraient être réformés, et que, les trouvant également dangereux et insupportables, on n'avait pas de raisons pour se récrier plutôt contre l'un que contre l'autre. Il y avait bien des gens qui se réjouissaient de l'obligation où le roi allait se trouver de renvoyer son ministre de la justice. Mais on sentait que,

M. Van Maanen parti, les choses n'en iraient pas mieux, et que le renvoi de ce ministre impopulaire ne procurerait qu'une satisfaction illusoire. Il en était de même à peu près des autres sujets de plainte. Il n'y avait point d'ailleurs dans la conduite du gouvernement de ces crimes qui provoquent instantanément l'indignation universelle : c'étaient mille gaucheries, mille sottises, mille petites infractions. Le peuple belge hésitait comme le taureau qui, au milieu de la lice, se sent harcelé par les petites flèches de vingt coureurs, et ne sait lequel il doit choisir pour ennemi.

Personne, d'ailleurs, n'était à la tête de la population, ceux qui l'avaient mise les premiers en mouvement ayant disparu, soit qu'ils ne fussent pas de force à saisir les rênes dans un moment de crise, soit que la chose allât plus loin ou autrement qu'il ne l'auraient désiré, soit enfin que ce ne fussent que des gens du commun.

SAMEDI, 28 AOUT.

La nuit s'est passée paisiblement, grâce à la force et à l'activité inconcevable de la garde bourgeoise dont pas un homme n'a quitté les postes ; de nombreuses arrestations ont été faites avec calme et maintiennent la tranquillité ; il n'y a aucun ordre à établir dans cette garde improvisée, pour relever les nombreux détachemens échelonnés dans les rues aux principaux édifices et églises ; il serait inutile : tout le monde reste sur pied, et jamais un pareil zèle n'a été déployé. On est même émerveillé de voir l'ensemble des marches et des évolutions ; on dirait de vieilles troupes aguerries : les anciens officiers et ceux de la garde communale commandent, mais on ne voit aucun uniforme.

Le parc, dans lequel l'incendie des boises s'est prolongée pendant la journée d'hier, en vingt bûchers différens, n'avait été évacué que vers le soir, attendu la résolution prise par la garde bourgeoise

de n'avoir recours à la violence qu'à la dernière extrémité; on n'en employa aucune pour faire évacuer le parc. Aucun arbre de cette promenade n'a été brûlé. Quelques statues de peu d'importance ont été renversées. Pendant ce temps, comme pendant toute la journée et la nuit, les troupes de la garnison restèrent stationnées devant le palais du roi, contre le parc, et ne prirent aucune part aux mouvemens qui se firent autour d'elles; les généraux Vauthier, d'Aubremé, Aberson et de Bylandt étaient au milieu du camp.

Pendant que cela se passait dans le haut de la ville, la partie basse était tranquille, les marchés avaient été ouverts et protégés, la population circulait au milieu des nombreuses patrouilles qui se croisaient en tous sens; mais les magasins restaient fermés.

Plusieurs proclamations sont affichées, ainsi qu'un ordre du jour pour la garde nationale contenant des instructions de détail.

Ces diverses mesures étaient devenues nécessaires. Des troupes menaçaient la ville. Deux mille hommes étaient attendus de Gand, et quinze cents fantassins étaient entrés à Vilvorde avec huit pièces de canon : ces derniers venaient d'Anvers, où une émeute populaire avait été étouffée la veille par un seul obus, ce qui avait dû donner aux soldats une grande confiance dans la supériorité de leurs armes. Les deux mille hommes bivouaqués au palais avaient repris un air méprisant. Un nouvel escadron de dragons s'était joint à eux. Toutes ces forces ensemble surpassaient de beaucoup le nombre des bourgeois armés, qui ne possédaient pas au delà de trois mille bons fusils. Ils étaient assez incertains du secours du peuple en cas de lutte : car, ayant été obligés la veille de faire feu sur deux ou trois rassemblemens, ils voyaient la populace extrêmement irritée contre eux. Enfin, ils étaient harassés de fatigue, ayant

presque tous veillé les deux nuits précédentes.

Peut-être eût-il été facile aux troupes en ce moment de se rendre maîtresses au moins du haut de la ville. Tout dépendait de part et d'autre de l'énergie des chefs. Ceux de la bourgeoisie ne reculèrent pas. Ils firent arborer définitivement à toutes les sections les couleurs brabançonnnes, acte dont l'importance fut d'abord mal comprise par la grande majorité, mais qui, dans le fait, équivalait à un engagement de repousser toute autre cocarde, et faisait passer les bourgeois d'un état de mi-neutralité à un état de guerre. Puis, sans perdre un moment, l'état-major de la garde nationale se rendit au palais pour conférer avec les généraux et le gouverneur militaire de la province.

Le comte d'Hooghvorst et ses collègues montrèrent dans cette conférence la fermeté et la résolution naturelles aux chefs d'un parti national.

Le gouverneur, comte de Bylandt, se laissa peut être un peu fasciner les yeux par des démonstrations destinées à lui imposer. Pour ne point trop prendre sur nous, nous donnerons le récit que l'on publia semi-officiellement du résultat de cette entrevue ; mais nous ne croyons pas manquer aux braves Bruxellois en disant que, selon notre opinion personnelle, leur position dans ce moment était des plus dangereuses, et que l'humanité du comte de Bylandt les sauva d'un malheur presque inévitable.

Voici les proclamations à ce sujet et le récit annoncé ci-dessus.

« PROCLAMATION.

» HABITANS DE BRUXELLES !

» Le bruit avait été répandu que des troupes marchaient sur Bruxelles. Le commandant de la garde bourgeoise s'empresse de vous informer que des ordres

sont donnés par l'autorité militaire supérieure pour les empêcher d'entrer en ville et leur ordonner de s'arrêter.

» La sûreté de la ville de Bruxelles reste donc exclusivement confiée à la brave garde bourgeoise, qui a si bien rempli ses devoirs jusqu'à ce jour.

» Une députation de notables habitans de Bruxelles va se rendre à La Haye.

En attendant le retour de celle-ci, la troupe stationnée dans le haut de la ville restera inactive. Les officiers commandant la garde bourgeoise ont pris sur l'honneur l'engagement de la faire respecter.

» Bruxelles, 28 août 1830.

» *Le commandant de la garde bourgeoise,*

» **BARON VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.** »

« PROCLAMATION.

» Nous, général-major, comte de *Bylandt*, commandant en chef les troupes.

dans la province du Brabant méridional , d'accord avec les autres autorités militaires de cette ville , faisons connaître aux habitans de cette résidence , que nous sommes convenus avec les principaux chefs de la bourgeoisie armée de Bruxelles , que les troupes qui étaient attendues ce jour-d'hui dans cette ville , *n'entreront point* , aussi long-temps que les habitans de cette résidence respecteront toutes les autorités civiles y établies et maintiendront le bon ordre ; bon ordre , que les principaux chefs de la bourgeoisie armée s'engagent de faire maintenir dans l'intérêt de tous et pour le bonheur de tout citoyen.

» *Le commandant en chef susdit* ,

» Guillaume , comte DE BYLANDT.

» Quartier général à Bruxelles , ce 28 août
1830. »

Le bruit a couru que des forces militaires marchaient sur Bruxelles. Tout était parfaitement tranquille ; cette nouvelle mit

l'agitation dans les esprits ; on craignit qu'à la vue de ces troupes il n'éclatât de nouvelles commotions ; on parlait de s'opposer à leur entrée et même de barricader les portes de la ville. Dès que le commandant de la garde bourgeoise fut averti de ces dispositions, il s'empressa de se rendre, accompagné de quatre majors, au quartier général militaire. Le résultat de la conférence avec l'état-major fut des plus satisfaisans.

M. le commandant d'Hooghvorst s'est exprimé avec toute la loyauté qui le distingue et a exposé avec une énergique franchise, dont les circonstances impérieuses lui faisaient un devoir, la nécessité d'écouter enfin les vœux de la nation, si souvent exprimés par l'organe de ses représentans et dans d'humbles suppliques. A l'issue de cette conférence, des aides-de-camp sont partis de l'état-major militaire pour arrêter la marche des troupes qui étaient en route. La meilleure har-

monie n'a cessé de régner entre les chefs de la bourgeoisie armée et ceux des troupes.

A cette narration succincte, qui ne donne que l'ensemble des faits, nous joindrons encore les détails suivans, tirés des journaux du 29, mais dont l'authenticité ne nous est pas bien démontrée.

« Hier, vers dix heures, une nouvelle alarmante s'était répandue dans tous les quartiers de la ville. On annonçait la marche sur Bruxelles de nombreuses troupes venant dans la direction de Gand et d'Anvers pour désarmer la garde bourgeoise, et rétablir de vive force la suprématie de M. Van Maanen.

» Dans la matinée, les officiers de la garde bourgeoise, de service au quartier-général de la maison de ville, apprirent que le peuple manifestait un vif mécontentement de voir encore des soldats au poste de la prison des Petits-Carmes : c'était le seul poste de la ville où il s'en

trouvât encore. M. le commandant de la garde bourgeoise avait cru devoir permettre de les y laisser pour partager , avec les patrouilles de la bourgeoisie , le service de ce corps-de-garde , éloigné du centre.

» Sur le bruit de ce mécontentement du peuple , quelques officiers furent envoyés de la maison de ville vers MM. les chefs militaires qui stationnent toujours au palais du roi. Ils avaient mission de demander un ordre pour faire rentrer les soldats du poste des Petits-Carmes dans l'intérieur de la maison d'arrêt , afin de remettre toutes les stations de l'extérieur à la garde exclusive des bourgeois armés.

» Ces envoyés de M. le commandant baron d'Hooghvorst furent parfaitement reçus par MM. les généraux Aberson , Vauthier et de Bylandt. On leur délivra l'ordre demandé ; mais , dans le cours de la conversation qui eut lieu sur cet objet , M. le général de Bylandt fit entendre aux

officiers envoyés que dans le cours de la journée il recevrait un renfort considérable de troupes , et pourrait , à leur aide , reprendre le service ordinaire des postes de la ville , et décharger de ce soin la garde bourgeoise.

MM. les officiers , en rendant compte de leur mission à l'Hôtel-de-Ville , firent part à M. le commandant en chef de la nouvelle donnée par M. le général de Bylandt , et de l'intention manifestée par lui. Ils ajoutèrent qu'ils étaient certains de la disposition de tous les postes de la garde bourgeoise , de ne pas consentir à ce que les troupes rentrassent à Bruxelles. En effet , la seule annonce de la prochaine arrivée de nouvelles troupes à Bruxelles exaspéra au plus haut point tous les gardes bourgeois répandus dans les nombreux postes de la ville. Des officiers d'ordonnance arrivèrent bientôt de toutes parts au quartier-général , annonçant que l'on manifestait l'intention de s'opposer de

vive-force à l'entrée des troupes. On parlait de former des barricades aux portes et dans les rues; de rappeler tout le monde aux armes pour aider la bourgeoisie; enfin, l'effervescence était telle, que toute la ville fut pour un instant encore replongée dans les anxiétés des journées précédentes.

» Cet état des esprits attira la sérieuse attention de M. le commandant en chef, de quelques conseillers de régence alors présens à l'Hôtel-de-Ville, et de plusieurs notables habitans. M. le commandant prit bientôt la résolution d'aller représenter ce qui se passait aux généraux assemblés. Il s'adjoignit MM. Vandersmissen, commandant en second, Fleury, Palmaert fils, Pletinckx, le comte Vander Burgt, le comte de Bocarné, et se rendit avec eux au palais du roi.

» Les trois généraux assemblés reçurent nos officiers avec les plus grands égards et la plus grande politesse. Le vieux général

Aberson protesta hautement de son désir et de celui de ses collègues, d'éviter toute mesure qui pourrait amener une nouvelle effusion de sang. Il dit, entre autres choses, que ses collègues et lui, eussent-ils vingt mille hommes à leur disposition, n'en emploieraient pas un seul contre la ville, si cela devait amener de nouveaux combats, et qu'ils s'associaient hautement à tous les Belges pour demander le redressement des griefs. »

M. le commandant et ses officiers tardant à revenir à l'Hôtel-de-Ville, à cause de la prolongation de la conférence avec MM. les généraux, l'inquiétude et les mouvemens augmentaient au quartier-général, où de nombreux rapports sur l'exaltation des esprits arrivaient incessamment.

Sur la demande de plusieurs citoyens qui pénétrèrent jusqu'à la salle des délibérations du conseil de régence ; MM. Kockaert, Huysmans, de Neufcour, Catoir et quelques autres conseillers, arrêterent

qu'il serait envoyé au palais du roi une commission chargée de s'informer de l'issue qu'on présageait pour les négociations avec MM. les généraux. Si l'ordre de faire entrer les troupes dans la ville n'était pas révoqué par les généraux, la régence devait se porter elle-même au-devant des troupes qui arrivaient, pour conjurer les chefs de suspendre d'eux-mêmes leurs mouvemens. Toutes les représentations sur l'état des choses dans l'intérieur de la ville, la résistance qui serait opposée aux soldats par la bourgeoisie armée, les funestes suites qui en résulteraient devaient être faites par la régence aux chefs des troupes, et une proclamation annonçant cette résolution à la ville devait être incessamment affichée pour calmer les esprits.

Il était deux heures après midi ; les commissaires chargés d'aller s'informer au palais des résultats de la conférence de MM. les chefs de la bourgeoisie armée avec

MM. les généraux , partirent pour accomplir leur mission. Mais ils rencontrèrent sur le chemin MM. les chefs qui revenaient , rapportant la nouvelle que les troupes n'entreraient pas en ville ; que celles qui se trouvaient stationnées au palais continueraient à y demeurer, sous la garantie que l'ordre serait maintenu par la garde bourgeoise seule , et que cet ordre de choses serait observé jusqu'au retour d'une députation que les habitans de la ville enverraient au roi, afin de lui soumettre les vœux des citoyens pour le redressement des griefs.

Une ordonnance a été sur-le-champ envoyée par M. de Bylandt vers les troupes qui se dirigeaient sur Bruxelles. M. Plestinckx l'a accompagnée. A son retour, qui a eu lieu dans la soirée, cet officier de la garde bourgeoise a rapporté qu'il avait rencontré vers Malines deux régimens d'infanterie avec huit pièces de canon se dirigeant sur notre ville. Le commandant de

ces troupes a obtempéré à l'ordre qu'on lui envoyait de s'arrêter. La même chose a eu lieu de la part d'un régiment de husards qui arrivait de Gand.

Les braves gardes bourgeoises qui ont sauvé Bruxelles des plus grands malheurs sont secondées depuis hier par la garde bourgeoise à cheval.

Bruxelles est tranquille et les malfaiteurs qui menacent encore les fabriques d'incendie et manifestent des intentions de profiter de ce moment pour se livrer au pillage, sont instantanément arrêtés et conduits dans les postes.

Beaucoup des individus arrêtés ne sont poussés au désordre que par la boisson ; on en remet beaucoup en liberté tous les matins, mais on garde les plus mutins, qui sont connus pour tels.

On ne se lasse point d'admirer l'ordre et la régularité que notre milice citoyenne déploie en ce moment.

On remarque surtout avec une vive

émotion le Nestor de nos députés, M. le baron de Sécus, ce zélé défenseur de nos droits à la tribune nationale, venant se ranger dans les compagnies de sa section comme simple garde; on a vu également ses dignes collègues, MM. Huysman d'Annecroix et Cornet de Grez, porter le fusil dans les rangs de leurs concitoyens.

Si notre garde avait pu être organisée vingt-quatre heures plus tôt, bien des malheurs auraient été évités; mais, supprimée en 1828, il fallait tout reconstituer dans un moment d'effervescence difficile à décrire, et où les communications étaient interrompues par des masses en armes et faisant entendre des cris de vengeance.

L'activité et le zèle admirable de notre garde, qui ne se dément pas, ont conservé cette nuit le calme le plus complet dans toute la ville. Il paraît cependant qu'à la fabrique de M. Vander Elst, près la porte de Hal, quelques attroupemens s'étaient formés pour y mettre le feu, mais ils

ont été dissipés par des patrouilles de gardes.

Voici quelques détails sur le sacca-
gement des fabriques de Uccle et de
Forêt.

Jeudi 26, vers huit heures du soir, un rassemblement, composé d'environ cent vingt personnes de la populace de Bruxelles, se présenta à l'établissement de M. Th. Wilson, à Uccle, et annonça aux chefs qu'il arrivait pour y détruire les mécaniques. M. Wilson eut beau leur faire les représentations les plus propres à les détourner de leur funeste dessein, tous ses efforts restèrent infructueux; et comme il devenait impossible d'offrir de la résistance, parce que la commune était absolument privée d'armes et que conséquemment les habitans se tenaient renfermés chez eux, il offrit de leur payer de suite 300 florins s'ils voulaient se retirer sans commettre de dégât. Ces conditions furent acceptées, et la populace, ayant reçu la somme convenue, partit. Quelques instans

après un second rassemblement, dont faisaient partie plusieurs ouvriers de la fabrique et d'autres des environs, parut devant la maison de campagne de M. Wilson, dont il brisa les portes, les croisées, tout le mobilier, et la détruisa complètement. De là il se rendit à la fabrique et y mit le feu en divers endroits ; cependant l'on parvint à le maîtriser en partie, et plusieurs des bâtimens furent conservés ; mais le plus vaste, celui où se trouvait le séchoir, garni de tuyaux de fonte, l'atelier des emballeurs et les magasins, alors remplis de toile de coton et autres marchandises, furent entièrement consumés ; il n'en reste plus que les murs, qui tombent successivement. Plusieurs mécaniques de grand prix ont été entièrement brisées. Quelques autres bâtimens, mais de moindre importance, ont aussi été entièrement brûlés.

M. Wilson a fait afficher des avis en plusieurs endroits de la commune d'Uccle, pour annoncer à ses ouvriers que, malgré

les désastres qu'il vient d'éprouver et l'interruption des travaux, il leur paiera leurs journées comme à l'ordinaire s'ils se comportent bien et rentrent tranquillement chez eux à la nuit tombante; et que ceux, qui donneront lieu de se plaindre de leur conduite seront à jamais privés d'ouvrage dans son établissement.

L'attroupement de populace qui a dévasté la fabrique de MM. Bosdevex et Bal, à Forêt, jeudi dernier, était sorti de la porte de Hal, dans l'après-midi, en proférant les plus horribles menaces. Il s'agissait de les brûler vifs avec leurs mécaniques; heureusement ces messieurs parvinrent à se sauver à travers un ruisseau avec ce qu'ils avaient sur eux. Madame Bal, qu'une indisposition retenait au lit, fut transportée sur un matelas chez le curé de la commune. Alors toute la fabrique fut livrée aux flammes et l'habitation pillée. Ce qui ne put être emporté fut sac-cagé. Le dégât est évalué à 150,000 flo-

rins (1). Cette catastrophe plonge l'infortunée famille de MM. Bosdevex et Baldans une ruine totale.

Pendant la journée, on a répandu un imprimé intitulé *Vœu du Peuple*, dont voici le contenu.

Tous les postes l'ont accueilli et affiché, mais bientôt on a appris que cette rédaction n'avait pas l'assentiment général; les journaux l'ont aussi répété.

On verra, par l'adresse dont la députation sera chargée, que cet imprimé n'avait point été rédigé dans une réunion convenable.

« VŒU DU PEUPLE.

» L'exécution franche et sincère de la loi fondamentale, sans restriction ou interprétation au profit du pouvoir; — l'éloignement du ministère Van Maanen; —

(1) Près de 317,000 francs.

la suspension provisoire de l'abattage jusqu'à la prochaine session des états-généraux ; — un nouveau système électoral établi par une loi où l'élection soit plus directe par le peuple ; — le rétablissement du jury ; — une loi nouvelle de l'organisation judiciaire ; — la responsabilité pénale des ministres établie par une loi ; — une loi qui fixe le siège de la haute-cour dans les provinces méridionales ; — la cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux ; — l'annulation de toutes les condamnations en matière politique ; — qu'il soit distribué à tous les ouvriers infortunés du pain pour subvenir à leurs besoins, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux. »

On commençait à sentir de plus en plus la nécessité de prendre une décision patriotique, et de faire servir à la cause populaire les mouvemens qui avaient eu lieu ; mais les difficultés dont nous avons déjà fait mention se présentaient ici dans

toute leur force. Le premier essai tenté pour donner une impulsion commune à toute la population ne fut pas heureux, comme on vient de le voir, et le peuple rejeta le prétendu *vœu du peuple*. Mais une assemblée d'hommes influens se forma et prit sur elle d'agir au nom de la liberté et de la patrie. Elle résolut d'envoyer au roi une députation qui lui représenterait les griefs du peuple ; et l'on laissa à cette députation le soin de déterminer elle-même quels étaient ces griefs, singulière preuve de l'indécision qui régnait encore.

D'où provenait cette hésitation perpétuelle, même après tant de réflexions ? Du principe le plus respectable sans doute, du respect pour la légalité. On n'osait prononcer le mot de toucher à la loi fondamentale, et cependant, sans modifier cette loi, l'on ne pouvait porter remède aux souffrances des Belges. Heureuse néanmoins la nation qui conserve jusque sous les armes de pareils scrupules !

*Détails des assemblées et délibérations
qui ont amené l'envoi de la députation
à Sa Majesté.*

Aujourd'hui 28, vers sept heures du soir, un grand nombre d'habitans notables se sont réunis, au nombre d'environ quarante, pour aviser aux mesures à prendre dans les circonstances présentes, et ont choisi l'honorable baron de Sécus, membre des états-généraux, pour président, et M. l'avocat Van de Weyer pour secrétaire.

L'assemblée a résolu d'abord d'inviter M. le gouverneur d'assister à la réunion, et de nommer une commission administrative provisoire, ce qui faisait tout rentrer dans l'ordre légal. Mais le gouverneur, tout en partageant les intentions de l'assemblée, ne crut pas pouvoir, en sa qualité de commissaire du roi, obtempérer à ces deux demandes, et ne croyait pas, du reste, une commission provisoire nécessaire, attendu que la régence délibérerait en ce moment sur le même objet.

Une invitation a ensuite été faite à la régence, dans laquelle il lui était donné connaissance de l'intention de l'assemblée d'envoyer une députation au roi, avec prière de venir prendre part à cette délibération. Elle s'y est pareillement refusée, attendu que ses réglemens ne lui permettaient pas d'y prendre part. Elle-même, du reste, s'occupait d'une adresse au roi sur le même objet.

L'envoi d'une députation au roi a ensuite été proposé par M. de Sécus, et voté par acclamation. MM. Félix de Mérode, Sylvain, Van de Weyer, baron Joseph d'Hoghorst, Roupe et Gendebien sont nommés pour rédiger, séance tenante, un projet d'adresse au roi. Les griefs n'y ont pas été exprimés, parce que leur développement eût exigé trop de temps. Ce soin a été confié au patriotisme et à la prudence de la députation.

Le projet ayant été adopté, on a procédé à la nomination des citoyens devant faire partie de la députation au roi. Ce

sont MM. le comte de Mérode, Palmaert père, Frédéric de Sécus, Gendebien et le baron Joseph d'Hooghvorst.

ADRESSE AU ROI.

Sire, les soussignés, vos respectueux et fidèles sujets, prennent la liberté, dans les circonstances difficiles où se trouve la ville de Bruxelles et d'autres villes du royaume, de députer vers Votre Majesté cinq de ses citoyens, MM. le baron Joseph d'Hooghvorts, comte Félix de Mérode, Gendebien, Frédéric de Sécus, Palmaert père, chargés de lui exposer que jamais, dans une crise pareille, les bons habitans ne méritèrent davantage l'estime de Votre Majesté et la reconnaissance publique. Ils ont, par leur fermeté et leur courage, calmé en trois jours l'effervescence la plus menaçante, et fait cesser de graves désordres. Mais, Sire, ils ne peuvent le dissimuler à Votre Majesté : le mécontentement a des racines profondes ; partout on sent les conséquences du système funeste

suivi par des ministres qui méconnaissent et nos vœux et nos besoins. Aujourd'hui, maîtres du mouvement, rien ne répond aux bons citoyens de Bruxelles que, si la nation n'est pas apaisée, ils ne soient pas eux-mêmes les victimes de leurs efforts. Ils vous supplient donc, Sire, par tous les sentimens généreux qui animent le cœur de Votre Majesté, d'écouter leur voix, et de mettre ainsi un terme à leurs justes doléances. Pleins de confiance dans la bonté de Votre Majesté et dans sa justice, ils n'ont député vers vous leurs concitoyens, que pour acquérir la douce certitude que les maux dont on se plaint seront aussitôt réparés que connus. Les soussignés sont convaincus qu'un des meilleurs moyens pour parveinr à ce but si désiré, serait la prompte convocation des états-généraux.

Bruxelles, 28 août 1830.

Le baron EMM. d'HOOGHORST, commandant de la garde bourgeoise.

Le baron de Sécus.

(*Suivent quarante-deux signatures de notables habitans.*)

DIMANCHE , 29 AOUT.

L'état des choses est toujours le même. La nuit a été tranquille , la ville a été encore illuminée et les gardes nombreuses circulent en tous sens ; beaucoup de maisons particulières servent de corps-de-garde.

La députation chargée de présenter l'adresse à sa majesté le roi , part à neuf heures et demie du matin.

Dans l'après-midi , un individu , fortement soupçonné d'être le chef des incendiaires de nos fabriques , est arrêté.

Vers le soir , deux pièces de canon , qui se trouvaient à la caserne Sainte-Élisabeth sont amenées à l'Hôtel-de-Ville par la compagnie de canonniers bourgeois déjà organisée.

Tandis que tout prenait ainsi un carac.

tère d'ordre et de vigueur, l'on recevait de la province de Liège les nouvelles les plus favorables à la cause du peuple. Les événemens de Bruxelles avaient excité là une grande fermentation. Le gouverneur avait été obligé de nommer lui-même une commission de sûreté publique, composée des citoyens les plus libéraux, et de laisser s'organiser une garde bourgeoise qui adopta les couleurs de la province (le rouge et le jaune).

Les actes que l'on va lire montrent assez quelle fut la conduite ferme et énergique de la Commission liégeoise.

« PROCLAMATION.

» LA COMMISSION DE SURETÉ PUBLIQUE

» Porte à la connaissance des citoyens que, sur sa demande, l'autorité militaire a laissé remplacer par des postes de la garde communale tous les postes occupés en ville par la troupe ;

» Que, sur la réquisition du commandant

de la garde communale, le général commandant la place a mis à la disposition de la garde des cartouches et des pierres à fusil ;

» La commission informe en outre que , faisant droit sur une pétition qui lui a été adressée , elle a arrêté qu'une députation, composée de M. Raikem , membre de la seconde chambre des états-généraux, Deleeuw , membre de la députation des états de la province, et Dechamps , avocat , se rendra sur-le-champ auprès de S. M. , pour lui exposer les griefs mentionnés dans cette pétition et en solliciter le redressement.

» Liège , le 27 août 1830.

» Pour copie conforme :

» BAYET , avocat , *secrétaire de la commission de sûreté publique.* »

Voici la pétition dont il est parlé dans la proclamation ci-dessus :

« A LA COMMISSION DE SURETÉ PUBLIQUE.

» Messieurs , les circonstances graves où

nous nous trouvons sont le résultat du funeste système suivi jusqu'à présent par le gouvernement : il est désormais impossible de le méconnaître.

» Il appartient à la commission instituée pour veiller à la sûreté publique d'y porter remède.

» C'est pour y parvenir, Messieurs, que les soussignés, citoyens animés du bien public, ont l'honneur de vous proposer la mesure ci-après :

» Usez, nous vous en conjurons, du pouvoir qui vient de vous être confié, pour adresser au gouvernement nos vœux déjà tant de fois exprimés et presque autant de fois méconnus.

» Faites-lui bien entendre que chargés, de maintenir dans cette cité la tranquillité publique, vous en avez pris l'engagement, mais en vous faisant forts que le gouvernement ferait enfin droit à nos justes réclamations.

» Vous les connaissez, Messieurs ; en peu de mots, les voici :

» Changement complet du système suivi jusqu'à présent; exécution franche de la loi fondamentale.

» Renvoi du ministère anti-populaire, dont les actes ont spécialement frappé la Belgique.

» Son remplacement par des hommes qui sachent enfin concilier les intérêts de toutes les provinces du royaume; qui acceptent telle qu'elle doit l'être, sous un gouvernement représentatif, la responsabilité pleine et entière de leurs actes, seul moyen de retenir intact le principe de *l'inviolabilité du roi*.

» L'organisation de la responsabilité ministérielle par une loi spéciale.

» Répudiation complète et sincère du système spécialement consacré dans le funeste message du 11 décembre 1829.

» L'institution du *jury* en matière criminelle et surtout dans les procès de la presse et autres procès politiques, garantie dont nous avons été privés sous un gouvernement provisoire.

» La liberté illimitée de l'enseignement consacrée par une loi.

» La liberté entière de la presse, et rapport de la dernière loi sur cette matière; loi dont l'art. 1^{er} a donné lieu à une véritable croisade contre cette précieuse liberté, et à des interprétations si contraires au véritable esprit de notre loi fondamentale, puisqu'elle servait à couvrir les actes hostiles du ministère du manteau de l'inviolabilité royale.

» L'établissement de la haute-cour dans une des villes du Midi, située à portée de tous les justiciables du royaume.

» Le rétablissement du droit de patente dans le cens électoral, conformément au règlement des villes et à la loi fondamentale.

» Une loi consacrant la liberté du langage en toutes matières administratives et judiciaires.

» Répartition égale des emplois publics, entre le nord et le midi.

» Abolition du million de l'industrie

dont les scandaleuses répartitions n'ont pas peu contribué à entraver l'industrie, et à exciter le mécontentement universel des honnêtes gens.

» Enfin, de prier instamment le roi de vouloir convoquer immédiatement les chambres, dont la session ne devait commencer qu'au mois d'octobre, pour qu'elles aient à s'occuper du redressement des griefs dont nous nous plaignons.

» En maintenant ces garanties principales, nous arrivons, Messieurs, à l'accomplissement de cet autre vœu essentiel, la diminution des impôts et l'économie dans les traitemens des fonctionnaires public.

» Ce n'est qu'à ces conditions que vous pouvez espérer d'atteindre le but de votre institution, et de ramener la tranquillité que l'absence des garanties que nous réclamons a troublée. Liège, 27 août 1830.

» Pour copie conforme, *le secrétaire de la commission de sûreté publique,*

» BAYET, avocat. »

« LA COMMISSION DE SURETÉ PUBLIQUE POUR
LA VILLE DE LIÈGE.

» Vu la pétition qui précède, et voulant y faire droit ;

» Arrête qu'une députation, composée de Messieurs Raikem fils, membre des états-généraux, Deleeuw, membre de la députation de la province de Liège, et Dechamp, avocat, se rendra sur-le-champ auprès de Sa Majesté pour lui exposer les griefs mentionnés dans ladite pétition, et en solliciter le redressement.

» A Liège, le 27 août 1830.

» Présens, Messieurs :

» D'Oultremont, président ; E. de Sauvage, vice-président ; de Gerlache, membre des états-généraux ; de Behr, conseiller à la cour ; Nagelmackers, banquier ; Dehasse Comblen, fabricant ; Orban, fabricant ; Tombeur, docteur en médecine ; Bayet, avocat, secrétaire ; Kauffman, négociant ; Dné ; Stas, imprimeur ; Lebeau,

avocat ; Burdo-Stas , fabricant ; Lombard ,
docteur en médecine.

» Pour copie conforme :

» *Le secrétaire*, BAYET, avocat. »

« LA COMMISSION DE SURETÉ PUBLIQUE POUR

» LA VILLE DE LIÈGE,

» Sur la demande des gardes communale et bourgeoise et d'autres citoyens ;

» Voulant éviter les désordres graves qui compromettraient infailliblement la tranquillité publique ;

» ARRÊTE : La garde communale et la garde bourgeoise prendront dans les vingt-quatre heures les couleurs liégeoises ,
rouge et jaune , en respectant toutefois les couleurs portées par l'armée.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville , le 28 août.

» *Le président* , comte E. D'OULTREMONT. »

Le jour même que ces nouvelles arrivaient à Bruxelles , on recevait de toutes les autres villes des provinces Wallonnes l'expression d'un assentiment unanime.

Une émeute avait aussi éclaté à Bruges, dans la Flandre occidentale. On ne pouvait plus douter que les neuf dixièmes des Belges ne s'associassent au mouvement des Bruxellois.

LUNDI, 30 AOUT.

Aujourd'hui la tranquillité est parfaite. Toutes les boutiques sont ouvertes.

Les prix du pain et de la viande sont diminués.

Plusieurs caisses de fusils sont arrivées à la Maison-de-Ville.

On apprend que les Princes, fils du Roi, approchent de nos murs.

Plusieurs placards sont affichés dans la journée.

« PROCLAMATION.

» Braves camarades, vous avez, par votre fermeté, rétabli l'ordre et le calme dans votre ville. Vous avez bien mérité de la patrie; mais, tandis que vous étiez

sous les armes pour la défense de vos foyers et des libertés publiques, nous devons songer à faire connaître la vérité au Roi. Une députation composée de cinq citoyens, *comte Félix de Mérode, Palmaert père, Frédéric de Sécus, Gendebien, baron Joseph d'Hooghorst*, et nommée par vos principaux chefs, est partie pour La Haye ; elle exposera au Roi vos vœux et vos besoins. Tout nous donne l'espoir qu'elle sera honorablement accueillie, et que pleine et entière justice sera rendue. Elle présentera au Roi une adresse qui sera rendue publique et distribuée à vos capitaines respectifs. En attendant son retour, continuez, Citoyens, à veiller à la sûreté de la ville. Est-il besoin, après tout ce que vous avez fait, que je vous recommande de rester à vos postes et sous les armes ?

» Du quartier général, en l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 30 août 1830.

» *Le comm. en chef de la Garde bourg.*

» Faron VANDERLINDEN-D'HOOGHORST. »

ORDRE DU JOUR.

LE COMMANDANT DE LA GARDE BOURGEOISE
A SES CONCITOYENS.

« Mes chers concitoyens , frappé d'admiration pour le dévouement , l'ordre et le zèle que vous n'avez cessé de montrer depuis le commencement de nos troubles , je sens vivement le besoin de vous exprimer combien je suis fier d'avoir été appelé à vous commander.

» La cessation des désordres réprimés avec tant de prudence et de fermeté après quarante-huit heures d'une patience admirable , et l'organisation définitive de la Garde Bourgeoise , vont diminuer la fatigue et les veilles que vous supportez depuis plusieurs jours. Persévérez dans votre honorable conduite , et rappelez-vous , mes chers Concitoyens , que vous remplissez le plus saint des devoirs , celui

du maintien des libertés publiques et de la conservation de vos foyers.

» Bruxelles, 30 août 1830.

» *Le commandant en chef,*

» **BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.** »

La tranquillité qui régnait à Bruxelles en ce moment, et le peu d'inquiétude qu'exprimaient les proclamations méritent d'autant plus d'être remarqués, que le gouvernement venait de prendre les mesures les plus énergiques contre la ville. Toutes les forces disponibles du royaume, et jusqu'à la marine, avaient reçu l'ordre de se diriger sur le Brabant méridional. Le prince d'Orange, général en chef de l'armée, et le prince Frédéric des Pays-Bas, ministre de la guerre, devaient prendre eux-mêmes la direction des troupes. Anvers venait d'être déclaré en état de siège, pour imposer aux habitants. Les villes de Hollande offraient au roi des hommes et des subsides. Des diplomates étrangers, bien instruits de cet état de

choses , regardaient ce jour comme le dernier où les Bruxellois pourraient *jouer les soldats*. L'événement fit voir que la confiance du peuple était fondée , quelque présomptueuse qu'elle parût.

MARDI, 31 AOUT.

La même tranquillité règne ; l'aspect de la ville continue à être rassurant. La nuit a été calme.

On attend les résultats de la députation.

Les princes ont couché à Vilvorde.

Dans la matinée , M. Cruykenbourg , aide-de-camp du prince d'Orange , arrive porteur d'une dépêche qui invite le commandant de la garde bourgeoise à se rendre à Lacken , auprès de S. A. R.

Une députation , composée de MM. le major Van der Smissen , le chevalier Hottton , le comte Vanderburch , Rouppe et Van de Weyer , acoompagne le commandant pour exprimer aux princes le désir que LL. AA. RR. se rendent en ville sous

la seule escorte des députés, pour se convaincre du bon esprit de la garde et de toute la bourgeoisie.

Le résultat de cette démarche est indiqué par la proclamation qui suit :

« PROCLAMATION.

» Concitoyens, le commandant en chef de la garde bourgeoise ayant été invité à se rendre au quartier-général de LL. AA. RR.; s'y est transporté, accompagné de MM. le baron Vander Smissen, le chevalier Hotton, le comte Vanderburch, Rouppe et S. Van de Weyer; et là, après avoir exprimé aux princes le désir de les voir *seuls* dans nos murs, il a acquis la certitude que les troupes n'entreront point avant qu'il n'ait été répondu aux propositions ci-dessous. Cependant LL. AA. RR. ont attaché, à leur entrée dans Bruxelles, des conditions auxquelles le commandant en chef, et les autres membres du conseil qui l'accompagnaient, ne se sont pas crus autorisés à accéder sans avoir consulté

préalablement le vœu général, par la voie d'une publication qu'ont demandée les princes eux-mêmes. En conséquence, le commandant se croit obligé, en acquit de ce qu'il doit à ses concitoyens, de publier la pièce suivante, revêtue des signatures des deux princes :

» Vous pouvez dire à la brave bourgeoisie de Bruxelles que les princes sont à la porte de cette résidence royale, et ouvrent leurs bras à tous ceux qui veulent venir à eux. Ils sont disposés à entrer dans la ville, entourés de cette même bourgeoisie et suivis de la force militaire destinée à la soulager dans le pénible service de surveillance que cette bourgeoisie a rempli jusqu'à ce moment, dès que des couleurs et des drapeaux qui ne sont pas légaux auront été déposés, et que les insignes qu'une multitude égarée avait fait disparaître pourront être remplacés.

» *Signé*, GUILLAUME, prince d'Orange.

» FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas. »

» Il a arrêté qu'un certain nombre de membres de la garde bourgeoise seraient députés auprès des princes , à l'effet d'obtenir des changemens aux conditions qui précèdent , et que les sections seraient ensuite invitées à se rendre au quartier général , par députation de vingt-cinq hommes , à l'heure qui leur sera indiquée.

» Bruxelles , le 31 août 1830.

» *Le comm. en chef de la garde bourg.*

» Bon. VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST. »

Déjà les commandans de la garde bourgeoise avaient pu juger de l'agitation que produisait la résolution des princes , exprimée dans la réponse qu'ils rapportaient , et l'on avait ajouté le paragraphe qui termine l'affiche ; mais aussitôt qu'elle fut apposée , une commotion eut lieu et se répandit comme l'éclair parmi le peuple ; en un instant on vit une alarme générale , la foule fuyait de la grande place dans toutes les directions , les boutiques furent

fermées avec fracas et la ville reprit un aspect lugubre.

Tandis que l'alarme se répandait ainsi à Bruxelles, voyons ce qui se passait à deux lieues de là, dans la petite ville de Vilvorde, devenue le quartier-général de l'armée qui marchait sur la capitale.

Les troupes étaient annoncées de toutes parts. Les hussards venus de Gand se tenaient à Zellik (deux lieues de Bruxelles). L'artillerie de Breda et les lanciers d'Utrecht approchaient par la Campine. Cinq bateaux à vapeur avaient transporté de Rotterdam à Anvers une partie de la garde royale. Deux régimens de cuirassiers étaient en marche par la route ordinaire de La Haye. Deux frégates, une goëlette et trois canonnières avaient remonté l'Escaut, et fermaient le cours de ce fleuve.

Les deux princes étaient assez médiocrement logés à l'hôtel de la Poste. Plusieurs généraux et officiers supérieurs les accompagnaient. Le prince héréditaire se montrait ferme et confiant : le prince Frédéric

paraissait plus soucieux. Les deux frères restaient constamment ensemble, et témoignaient la plus grande affection l'un pour l'autre. L'on disait que l'accueil fait par eux à la première députation n'avait pas été fort satisfaisant.

Vers six heures du soir commencèrent à arriver les officiers d'ordonnance et les adjudans, qui venaient demander des instructions pour faire camper les corps qui approchaient. La garde royale parut la première. On ne saurait décrire l'effet que produisit sur les nombreux spectateurs, dont plusieurs étaient Bruxellois, la vue du premier bataillon des grenadiers de ce corps. La tenue de guerre de cette magnifique troupe, l'air robuste et martial des soldats et des officiers, le contraste de leurs manœuvres précises avec les mouvemens plus ou moins irréguliers de la garde bourgeoise, frappèrent les plus intrépides. Ce bataillon avec ses flanqueurs, et le bataillon dit *d'instruction* qui le suivait, formaient une avant-garde de quinze

à dix-sept cents hommes, que suivait immédiatement une batterie de huit pièces d'artillerie légère. Les soldats annonçaient l'arrivée prochaine de plusieurs autres corps qu'ils avaient rencontrés. Ils ne savaient ce qui venait de se passer à Bruxelles, et ils auraient marché sur la ville, tête baissée, au moins ce jour-là.

On devait s'attendre à une attaque terrible. Des cavaliers allèrent en porter la nouvelle à Bruxelles : la seconde députation qu'ils rencontrèrent en chemin, et qui était composée de huit personnes, leur sembla n'avoir aucune chance de succès dans un moment où une sorte d'ardeur guerrière régnait au quartier-général, et où les princes devaient avoir peine à se défendre des illusions que produit le commandement.

Cependant les députés de la ville ne se découragèrent pas. A leur tête était M. le baron de Sécus, membre des états-généraux, qui déploya dans cette occasion une persévérance énergique. Admis auprès du

prince d'Orange , il lui fit une peinture fidèle de la disposition des esprits , et il lui représenta non pas tant la résistance que les troupes trouveraient à Bruxelles , que le mal qu'elles seraient obligées d'y faire. Le prince fut touché de ce tableau. Dépouillant tout ressentiment et tout orgueil militaire , il consentit à entrer *seul* dans une ville où ses armoiries avaient été partout abattues , son nom effacé , et l'étendard orange remplacé par les trois couleurs du Brabant. Le lecteur sentira ce qu'une pareille résolution avait de généreux. Le peuple ne l'apprécia point dans le premier moment ; mais quelques jours après , lorsque l'irritation qu'avait causée le péril fut passée , le prince d'Orange n'eut plus à Bruxelles que des admirateurs.

La députation rapporta vers onze heures du soir la réponse que S. A. R. ferait son entrée le lendemain , à la tête de son état-major seulement et de la garde bourgeoise armée.

Aussitôt le commandant publia cette

nouvelle qui fut reçue avec de vives acclamations de joie et à l'instant des fusées furent tirées sur la grande place, afin de la faire connaître promptement, et de calmer l'effervescence; mais, pendant l'absence des députés, le peuple s'était mis à barricader les rues et les portes : en deux heures, des chariots, des voitures, des pierres, furent amoncelés. Des arbres du boulevard furent sciés et placés en travers des portes de la ville, les rues furent dépavées. Les députés, à leur retour, eurent peine à se frayer un passage et trouvèrent tout ce bouleversement accompli.

La proclamation ci-après ne put être affichée que le lendemain de grand matin.

« PROCLAMATION.

» S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui avec son état-major *seulement et sans troupes*; il demande que la garde bourgeoise aille au-devant de lui.

» Les députés se sont engagés à la garantie de sa personne et à la liberté qu'il

aura d'entrer en ville avec la garde bourgeoise, ou de se retirer, s'il le juge convenable. »

« ORDRE DU JOUR.

» MM. les Chefs de section sont invités à se rendre aujourd'hui, à dix heures précises, avec toute leur section, *en armes et dans la meilleure tenue*, sur la place de l'hôtel-de ville, où ils se rangeront en bataille sur deux rangs, pour aller à la rencontre de S. A. R. le prince d'Orange.

» On laissera une faible garde à chaque poste. *Le major de service,*

» Le comte A. VAN DER MEERE. »

MERCREDI, 1^{er}. SEPTEMBRE.

Après une nuit agitée, et un mouvement continuel qui a nécessité la tenue sous les armes de tous les postes des gardes bourgeoises, le jour est venu éclairer les travaux; plus de vingt barricades étaient construites dans les rues Neuve, de Lac-

ken , de la Vierge-Noire , de la Magdelaine , marché au Bois , palais de Justice , rue du Chêne , de la Violette , etc.

Le pont en fer de Lacken fut tourné ; les différentes constructions en bois , qui servaient de communication au-dessus du canal mis à sec , furent détruites ; les digues qui retenaient les eaux du canal furent ouvertes et celui-ci rempli d'eau.

Sauf le mouvement que la construction des différentes barricades a causé dans toute la ville , la nuit s'est passée sans aucuns troubles.

Ce matin , de nombreux détachemens se sont réunis pour aller à la rencontre des princes jusqu'au pont de Lacken. A dix heures , M. de Cruykenbourg est arrivé en ville pour préparer les logemens de l'état-major qui accompagne S. A. R. et en est parti une demi-heure après. Au même instant accourait un autre aide-de-camp qui annonçait l'entrée des deux princes pour midi , et se rendait , dit-il , chez les princes d'Aremberg et de Ligne.

Les troupes stationnées sur la plaine , devant les palais du roi et du prince , évacuent la place et rentrent dans l'intérieur de ces palais.

A midi la garde bourgeoise était rassemblée sur la place , au nombre de 4500 à 5000 hommes bien armés. Elle se mit en marche pour aller au-devant du prince. C'était un coup d'œil imposant, mais que déparaient un peu des accessoires assez déplacés. Des bouchers s'étaient mis en tête de représenter les sapeurs des sections , et marchaient en avant le couperet sur l'épaule. Une cinquantaine de paysans de saint Josse-Ten-Noode venaient ensuite , armés de piques et couverts de sarreaux dont plusieurs étaient déchirés. On avait cru devoir faire ce sacrifice à la nécessité de contenter le bas peuple ; le reste de la garde était bien vêtu , et avait un air imposant. Les 5^e. , 7^e. , et 8^e. sections , qui étaient les plus nombreuses , paraissaient entièrement composées de bon bourgeois , et

elles étaient presque uniformément habillées en noir. Au reste ces quatre à cinq mille hommes , et cent cavaliers volontaires qui les accompagnaient , ne faisaient qu'une petite partie de la population , qui en cas d'attaque eût défendu Bruxelles à coups de piques et de toutes sortes d'armes : mais, comme nous l'avons déjà remarqué, l'on manquait de fusils.

A une heure le prince arriva en vue des premiers rangs , qui étaient en dehors de la porte de Lacken. On dit que S. A. R. avait hésité un moment avant de poursuivre sa route , et ce fait n'aurait rien de surprenant : car la garde bourgeoise avait été précédé par des milliers d'hommes du peuple , presque tous en sarreau bleu , et dont la contenance était assez hostile. Les sapeurs improvisés des sections , et les piquiers de saint Josse-Ten-Noode , présentaient aussi , en tête de la garde bourgeoise , le côté hideux d'une population insurgée , et le prince qui aurait reculé à cette vue , surtout ne s'étant point

engagé à entrer dans la ville , n'aurait pu être justement accusé de manquer de courage. Mais le prince d'Orange ne recula pas. Après avoir embrassé son frère à trois reprises , et comme s'il avait craint de ne plus le revoir , il s'avança suivi seulement de cinq ou six officiers. L'accueil qu'il reçut en tête de la colonne fut glacial. Quelques cris de vive le prince , furent étouffés par les *chut chut* du peuple. S. A. R. se rendit de bonne grâce à la demande qu'on lui fit de crier : *Vive la liberté* : mais quand elle demanda à son tour que l'on criât *vive le roi* , aucune voix ne s'éleva. La grille de la porte de Lacken était fermée. Il fallut passer par le guichet , et traverser les ouvertures étroites que l'on avait pratiqués dans les barricades. Le prince , pâle et agité , mais ne laissant pourtant apercevoir aucune inquiétude pour lui-même , se soumit à tout. Il passa ensuite devant le front de la garde et se rendit à l'hôtel de ville , toujours au petit pas. Il saluait

de la main les bourgeois , les remerciait d'avoir sauvé la ville du pillage , et n'épargnait rien pour détruire la défiance. On ne saurait croire combien ce spectacle émut ceux dont l'irritation n'était pas excessive. Le prince a une figure qui prévient extrêmement en faveur de sa loyauté, et son émotion , sa confiance , sa situation pénible touchèrent jusqu'au fond du cœur beaucoup d'habitans , et toutes les femmes.

Après une courte conférence à l'hôtel de ville , S. A. R. voulut se rendre à son palais. Une escorte de bourgeois à cheval l'accompagna , et ce cortège faillit lui devenir funeste ; car, en franchissant une des barricades qui obstruaient les rues , le commandant de ces cavaliers heurta rudement un garde à pied , se prit de querelle avec lui , et le frappa du plat de son sabre. Aussitôt d'autre gardes accoururent : le cri : Arrête ! Arrête ! retentit dans toute la rue , et ceux qui se tenaient plus loin , voyant le prince presque seul

arriver au petit galop crioient que c'était lui qu'il fallait arrêter. Il y eut des pierres de lancées, un garde croisa la baïonnette : mais il n'en résulta aucun accident sérieux, et l'on évita par hasard un malheur qui eût laissé des regrets éternel aux habitans.

Pendant ce temps, les militaires réunis dans les deux palais avaient jeté un pont sur le fossé qui entoure la ville. Quelques minutes leur avaient suffi pour cet ouvrage qui prouve toute l'insuffisance du système des barricades des portes adopté la veille. Le parc et ses alentours, avec les palais, offrent un espace découvert, voisin des boulevards, et où les soldats auraient toujours pu arriver aisément du dehors, plus facilement encore qu'au palais des Tuileries à Paris. Mais c'est l'intérieur de la ville, dont il leur eût été difficile de se rendre maîtres, et qu'ils n'auraient jamais pu garder long-temps, à moins d'y mettre le feu, et de placer ainsi le nom d'un Nassau à côté de celui de Néron.

On retira ce pont de bois après l'entrée

du prince. S. A. R. passa en revue les troupes bivouaquées dans les cours du palais. L'enthousiasme qu'elles témoignèrent fit penser qu'on les avait exaltées à dessein. Mais les alarmes, que quelques personnes concevaient encore, furent diminuées par la proclamation suivante qui parut une heure après :

« PROCLAMATION

» DE S. A. R. LE PRINCE D'ORANGE, AU NOM
DU ROI.

» Habitans de Bruxelles, je me suis rendu avec confiance au milieu de vous. Ma sécurité est complète, garantie qu'elle est par votre loyauté.

» C'est à vos soins que l'on doit le rétablissement de l'ordre ; je me plais à le reconnaître et à vous en remercier, au nom du Roi.

» Joignez-vous à moi pour consolider la tranquillité, alors aucune troupe n'entrera en ville, et, de concert avec vos autorités,

je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et la confiance.

» Une commission composée de MM. le duc D'URSEL, *président*, VAN DER FOSSE, *gouverneur de la province*, DE WELLENS, *bourgmestre de Bruxelles*, EMM. VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST, *commandant de la garde bourgeoise*, le général D'AUBREMÉ, KOCKAERT, *membre de la Régence*, le duc D'ARENBERG (qui a bien voulu à ma prière, coopérer à cette tâche), STEVENS, *membre de la Régence, secrétaire*, est chargée de me proposer ces mesures.

» Elle se réunira demain 2 septembre, à 9 heures du matin, à mon palais.

» Bruxelles, 1^{er}. septembre 1830.

» GUILLAUME, *prince d'Orange*. »

L'avis suivant est affiché vers le soir, à la suite de la proclamation du prince ; l'un et l'autre produisent le meilleur effet, et consolident le calme et la confiance que la présence du prince a fait renaître spontanément :

« AVIS.

» LE BOURGMESTRE ET LES ÉCHEVINS,

» Témoins du zèle infatigable déployé depuis plusieurs jours par la garde bourgeoise de cette ville, pour rétablir l'ordre et la tranquillité publiques, les magistrats de Bruxelles s'empressent d'adresser à leurs concitoyens, armés dans un but si louable, leurs remerciemens et l'expression de leur vive reconnaissance.

» Ils ont l'intime conviction que ce service, quelque pénible qu'il soit, sera continué avec le même empressement, pour consolider le repos des bons et paisibles habitans.

» Fait en séance permanente du conseil de régence, à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi soir 1^{er}. septembre 1830.

» *Par ordonnance* : L. DE WELLENS. »

» *Le secrétaire* : P. CUYLEN. »

JEUDI, 2 SEPTEMBRE.

Voilà le prince entré dans la ville, le mouvement des troupes suspendu, une commission populaire nommée, et cependant l'on est encore bien loin de paraître content. C'est que chacun se demande au fond du cœur, que résultera-t-il des concessions que nous allons obtenir ? La dette publique ne sera pas diminuée ; l'armée restera la même ; le système général d'administration ne subira que des modifications imperceptibles. On ne diminuera point les impôts ; on ne peut chasser les Hollandais des places qu'on leur a données ; l'instruction publique restera pitoyable ; l'esprit de M. Van-Maanen présidera toujours à l'organisation judiciaire ; les hommes et les noms pourront changer, mais non pas le fond des choses. C'est cette conviction secrète qui mécontente encore après les premiers succès, et qui répand dans la ville une inquiétude vague : on se dit même que, tôt ou tard, Bruxelles paiera cher sa hardiesse.

La commission qui était partie pour La Haye, le 28 août, est de retour depuis cette nuit ; elle n'a point encore fait connaître positivement le résultat de son voyage ; mais déjà quelques membres ont parcouru les postes de la garde bourgeoise pour la rassurer sur les intentions du roi. On affiche les proclamations suivantes :

« PROCLAMATION.

» HABITANS DE BRUXELLES !

» La députation chargée de présenter au roi l'expression du vœu général des Belges, est de retour dans nos murs. Elle apporte des nouvelles satisfaisantes et qui sont de nature à ramener le calme dans les esprits. On les imprime en ce moment et elles vous seront communiquées sans retard. La commission réunie en ce moment au palais de S. A. R. le prince d'Orange, s'occupe activement des mesures nécessaires pour parvenir à ce résultat si désiré. A la demande que j'en ai faite à S. A. R., MM. *Rouppe* et *Van de Weyer*,

membres du conseil de l'état-major, ont été adjoints à cette commission.

» 2 septembre 1830, à midi.

» Bon. VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST. »

« PROCLAMATION.

» La commission nommée hier par le prince d'Orange, au nom du roi, ayant proposé à S. A. R. que deux membres, pris dans la bourgeoisie armée, lui fussent adjoints, S. A. R., usant des pouvoirs qui lui sont confiés par sa majesté, a nommé membres de la commission susdite. Messieurs *Roupe* et *Van de Weyer*.

» La commission ainsi formée se réunira de nouveau aujourd'hui 2 septembre, à six heures et demie, au palais de S. A. R.

» Bruxelles, le 2 septembre 1830.

» *Le présid. de la comm.*, le duc d'URSEL,

» *Le secrétaire*, P. J. STEVENS. »

A ces proclamations, faites dans le but de satisfaire le peuple, on joignit des assurances verbales. On disait que tout allait

bien ; que le roi renvoyait M. Van Maanen. On désignait, comme son successeur, M. de Nicolay, président de la cour de Liège. Au reste, la bourgeoisie accueillait ces nouvelles avec confiance, mais sans beaucoup de plaisir. Le second vaudra-t-il mieux que le premier ? se disait-on. Tout le monde sentait parfaitement bien que le pays avait besoin de changemens plus considérables, et qui influassent plus directement sur son bien-être.

La députation laissa passer plus de douze heures avant de publier son rapport. On croyait que ce délai laisserait aux esprits le temps de s'apaiser, ou peut-être était-on embarrassé pour donner à la narration une couleur satisfaisante sans trop déguiser la vérité.

Quoi qu'il en soit, le rapport suivant ne fut affiché que vers le soir.

« RAPPORT.

» Messieurs, arrivés à La Haye, lundi, à une heure, nous avons demandé une

audience à S. M. Une demi-heure s'était à peine écoulée , que déjà nous avons reçu réponse favorable. Le mardi , à midi , nous nous sommes rendus au palais ; S. M. nous a reçus avec bienveillance , nous a demandé nos pouvoirs , et n'a pas décliné le titre en vertu duquel nous nous présentions.

» Après avoir entendu la lecture de notre mission écrite , S. M. nous a dit qu'elle était charmée d'avoir pu devancer nos vœux , en convoquant les états-généraux pour le 13 septembre : moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume , de faire droit aux doléances , et d'établir les moyens d'y satisfaire.

» Après quelques considérations générales , nous sommes entrés dans l'exposé , puis dans la discussion des divers points dont votre réunion du 28 nous avait chargés verbalement de donner communication à S. M.

» Discussion s'est établie sur les théo-

ries de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le roi a dit que la loi fondamentale n'avait pas consacré nos théories; qu'elles pouvaient être justes et même utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement à la loi fondamentale de commun accord avec les états-généraux, convoqués en nombre double; qu'une session extraordinaire s'ouvrant au 13 septembre, il pourrait y avoir lieu, soit à sa demande, soit sur l'invitation de la deuxième chambre, à une proposition sur ce point, comme sur tous les autres exposés par nous et jugés utiles ou avantageux au pays.

» Sur la demande de renvoi de quelques ministres, et particulièrement de M. Van Maanen, S. M. n'a pas dit un mot en leur faveur; elle n'a ni témoigné de l'humeur, ni articulé de contradiction sur les plaintes que nous lui avons énumérées longuement à leur charge. Elle a fait observer que la loi fondamentale lui donne le libre choix de ses ministres; que du reste elle ne pou-

vait prendre aucune détermination aussi long-temps qu'elle y paraîtrait contrainte; qu'elle tenait trop à l'honneur de conserver sa dignité royale, pour paraître céder comme celui à qui on demande quelque chose *le pistolet sur la gorge*. Elle nous a laissé visiblement entrevoir, ainsi qu'aux Députés liégeois, qu'elle pourrait prendre notre demande en considération. (Cette question est actuellement soumise à la commission organique créée par le prince d'Orange : nous avons l'heureuse conviction qu'avant la fin de la journée elle aura pris une résolution qui satisfera nos vœux.)

» Au sujet de la haute cour, S. M. a dit que ce n'était qu'après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi; que du reste elle s'occupera de cette réclamation, et avisera au moyen de concilier tous les intérêts.

» Sur nos demandes au sujet de l'inégale répartition des emplois, des grands établissemens et administrations publics,

S. M. a paru affligée; et, sans contester la vérité des faits, elle a dit qu'il était bien difficile de diviser l'administration; qu'il est bien plus difficile encore de contenter tout le monde; qu'au reste elle s'occuperait de cet objet aussitôt que le bon ordre serait rétabli; qu'il convenait, avant tout, que les princes, ses fils, rentrassent dans Bruxelles à la tête de leurs troupes, et fissent ainsi cesser l'état apparent d'obsession à laquelle elle ne pouvait céder, sans donner un exemple pernicieux pour toutes les autres villes du royaume.

» Après de longues considérations sur les inconvénients, et même les désastres probables d'une entrée de vive force par les troupes, et les avantages d'une convention et d'une proclamation pour cette entrée, en maintenant l'occupation partielle des postes de la ville par la garde bourgeoise, S. M. nous a invités à voir le Ministre de l'intérieur, et à nous présenter aux princes lors de notre retour à Bruxelles. En terminant, S. M. a exprimé le dé-

sir que tout se calmât au plus vite, et nous a dit avec une vive émotion, et répété plusieurs fois, combien elle avait horreur de l'effusion du sang.

» Après deux heures d'audience nous avons quitté S. M., et nous sommes allés chez le ministre de l'intérieur, qui, devant se rendre chez le roi, nous a donné rendez-vous à huit heures du soir.

» Les mêmes discussions se sont établies sur les divers objets soumis par nous à S. M.; tout s'est fait avec une franchise et un abandon qui nous a donné les plus grandes espérances. M. de Lacoste nous a prouvé qu'il a le cœur belge, et qu'il est animé des meilleures intentions.

» Sur l'invitation de plusieurs membres de l'état-major de la garde bourgeoise, réunis hier soir, et conformément aux désirs exprimés par S. M., MM. Joseph d'Hooghvorst et Gendebien se sont rendus chez le prince d'Orange; ils lui ont donné communication des résultats de leur mission à La Haye et de l'état des choses à

Bruxelles, qu'ils lui ont dépeint tel qu'il est, sans rien dissimuler. Il les a assurés qu'il espérait de la réunion de la commission (laquelle a eu lieu ce matin) les résultats les plus satisfaisans et les plus propres à prouver son désir et sa résolution inébranlable de satisfaire aux vœux du pays. Il les a chargés de vous dire qu'il se constituait l'intermédiaire entre S. M. et les habitans du midi, et qu'il appuierait nos demandes de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet.

» Nous avons appris positivement, ce matin, que la commission réunie au palais du prince s'occupe avec activité de l'objet de sa mission, et que dans la journée il vous sera transmis sur plusieurs points de vos réclamations des résolutions très-satisfaisantes.

» Bruxelles, le 2 septembre 1830.

» *Signé* : MM. Jos. d'HOOGHVORST, Alex. GENDEBIEN, le comte FÉLIX DE MÉRODE, baron Frédéric DE SECUS fils, PALMAERT père. »

Que l'on juge de l'impression que dut faire, sur des esprits disposés comme nous l'avons dit, la lecture de cette pièce, qui démentait même la seule bonne nouvelle que la députation eût rapportée. Le roi a bien voulu parler aux députés : quel avantage ! Il a dit que les points de théorie pourraient être changés : nous voilà bien heureux ! Il n'a pas répondu sur l'article des ministres : quel triomphe ! Du reste, S. M. délibérera, et voudrait bien ne pas verser de sang ! Et la députation, au lieu de dire franchement : le roi ne nous a rien accordé, a l'air de nous engager à nous réjouir ; c'est une duperie !

Remarquons que l'assemblée des quarante, qui avait envoyé la première députation, avait fait une faute des plus grossières en demandant elle-même la convocation des états-généraux. Dans cette assemblée, les Hollandais siègent en nombre égal aux Belges : le mouvement libéral était dirigé contre la suprématie de la Hollande : était-ce aux libéraux à invoquer

un corps à demi-hollandais, et auprès duquel leur cause paraissait devoir être perdue pour peu qu'un seul Belge s'en détachât. Il fallait laisser le gouvernement prendre cette mesure, l'approuver si elle amenait de bons résultats, mais se réserver le pouvoir d'en appeler au besoin à une assemblée toute belge.

Quant au monarque, il est évident qu'il était mal informé : quelques jours plus tard il accordera cette démission de M. Van Maanen qu'il refuse aujourd'hui, et quand il l'accordera, on ne lui en saura aucun gré. Toutes ses mesures sont lentes, molles, frappées d'un caractère d'indécision, que le peuple prend pour de la mauvaise volonté ou de la perfidie. Mais aussi quels conseillers l'entourent ! On propose hautement à la cour de La Haye de brûler Bruxelles et d'égorger les membres de la députation. Des journaux ministériels osent s'exprimer dans ce sens. Le peuple maltraite ceux qui ne portent pas la cocarde orange, et un Député belge, M. de Stas-

sart, évite avec grande peine la multitude qui veut le jeter dans la Meuse, à Rotterdam.

En attendant, le mouvement des troupes continue. L'artillerie en marche se compose de quarante-deux pièces et d'une batterie de fusées à la Congrève. Les lanciers sont à Malines, les cuirassiers à Breda, l'infanterie accourt dans toutes les directions. Le camp de Vilvorde sera porté à 20,000 hommes.

Les Bruxellois, de leur côté, reçoivent de toutes parts l'assurance d'un prompt secours si le gouvernement ne cède pas. La haute noblesse déploie un patriotisme auquel on n'osait pas s'attendre. Le duc d'Aremberg dit au prince qu'il a de l'argent, des vivres et cinq mille fusils au service du parti belge : le jeune prince de Ligne proteste qu'on n'entrera dans la ville qu'en passant sur son corps. La seule chose qui puisse empêcher en ce moment le choc des masses et les horreurs de la guerre civile, c'est la sagesse et le courage

du prince d'Orange. Mais lui-même n'est pas à l'abri de préventions. L'oisiveté dans laquelle l'a tenu son père l'a jeté dans les plaisirs, et sa réputation en a souffert. On craint qu'il ne se montre pas à la hauteur des circonstances, quoique l'on ne doute plus de son intrépidité. Le sort de Bruxelles dépend d'un mot, et les étrangers s'empressent plus que jamais de quitter cette capitale : une voiture pour Anvers est payée jusqu'à 300 fr.

Voici en quels termes un journal du lendemain rendit compte de ce qui s'était passé après la publication du rapport que l'on a lu plus haut et pendant la nuit suivante.

« Cette publication ne sembla point répondre aux espérances que l'on avait conçues; une agitation se manifesta parmi les habitans, qui ne voyaient dans ce rapport aucun résultat, et craignaient de voir renaître l'effervescence du peuple, qu'ils étaient si heureusement parvenus à comprimer par leurs promptes démarches au-

près de S. M. , pour obtenir l'établissement tant désiré d'un meilleur ordre de choses. Jusqu'à l'arrivée de ces nouvelles, l'attitude calme et paisible de la ville avait dû donner au prince d'Orange la mesure de tout ce qu'il pouvait attendre de la loyauté belge. S. A. R. semblait aussi l'avoir bien apprécié. Vers deux heures, on voyait le prince se promenant, à peine accompagné, dans le parc et la rue Royale; il allait au-devant des patrouilles, prenait la main aux gardes et embrassait quelques-uns de leurs chefs.

» Si l'on songe à l'énergie qui se déployait la veille de l'arrivée de S. A. R. dans toute la ville, aux démonstrations vigoureuses de défense qui se faisaient voir partout, et que l'on se rappelle combien une seule démarche, une simple promesse du fils aîné de notre souverain avait ramené de calme et de bonheur parmi notre population, qui ne serait douloureusement affecté, en pensant que l'a-

dresse de notre députation pourrait ne pas avoir tout le succès désirable? »

On affiche la proclamation suivante :

« PROCLAMATION.

» HABITANS DE BRUXELLES !

» Le rapport de vos députés vous donne la certitude que vos désirs et vos vœux sont connus du monarque ; ils ont été manifestés au prince d'Orange , et vous avez l'espoir fondé qu'ils seront accueillis par S. M. Dans cet état de choses , pleins de confiance dans les paroles royales et dans l'appui que S. A. R. vous a promis , vous en attendrez les résultats avec tranquillité. Le maintien du calme et de l'ordre exige cependant la continuation du service dont la brave bourgeoisie a bien voulu se charger. A cet effet , il a paru désirable que la garde bourgeoise fût régularisée et prît un caractère de stabilité. Le commandant baron d'HOOGHVOORST est chargé de ce travail , de concert avec son

état-major ; ce qui doit vous donner la certitude que les troupes n'entreront pas en ville.

» La commission , qui est chargée *non de prendre des résolutions* , mais de proposer des mesures utiles au pays , se fera un religieux devoir de continuer ainsi à soumettre à S. A. R. tout ce qui peut ramener le calme et la confiance.

(Publié sans date , le 2 septembre au soir.)

» *Le président de la commission* ,

» Le duc d'URSEL.

» *Le secrétaire* , P.-J. STEVENS.

» Vu et approuvé :

» GUILLAUME , *prince d'Orange*. »

Cette proclamation ne produisit point un meilleur effet que la publication du rapport , le centre de la ville , et surtout la grande place se couvrit de groupes tumultueux qui proféraient sans cesse des cris de mécontentement ; chacun disait : Ce ne sont que des promesses qu'on éludera peut-être encore.

Le rapport et la proclamation furent brûlés.

La garde bourgeoise avait peine à contenir ces groupes auxquels il ne s'agissait pas de résister, mais qu'il fallait au contraire retenir, car la foule grossissant voulait se porter vers le haut de la ville et attaquer le palais et les troupes qui y étaient renfermées, le commandant d'Hooghvorst, accompagné de M. Van de Weyer, se rendit sur la grande place et vint haranguer la multitude pour l'engager au calme; ils y parvinrent en partie, mais la nuit entière fut agitée.

On apprit que de vives discussions avaient eu lieu chez le prince, et que l'on avait tout lieu d'en espérer les plus heureux résultats, que les travaux de la commission appelée chez S. A. R. étaient terminés, que le prince avait appelé encore d'autres personnes auprès de lui pour mieux se convaincre de l'état des choses, et qu'il venait de prendre la résolution de partir, pour aller

lui-même appuyer nos demandes auprès du roi.

On dit que , par la conviction que le prince vient d'acquérir , et par la résolution qu'il vient de prendre d'aller solliciter pour nous auprès de S. M. , nous avons l'espoir que tous nos maux vont finir.

On se le répète avec plaisir , et la confiance renaît au souvenir des paroles qu'il a prononcées à son arrivée avant-hier , lorsqu'étant sur le perron de l'Hôtel-de-Ville , il dit aux autorités et au peuple :

« Je suis charmé de vous voir et de me retrouver parmi vous tous. Avez-vous cru que je venais pour assiéger votre ville ? Non , messieurs , je suis venu en pacificateur. Vous savez que j'étais Colonel-général de la garde communale , eh bien ! je me nomme Colonel-général de la garde bourgeoise. *Les troupes , messieurs , ne sont que pour se battre contre l'ennemi et non pour se battre contre les sujets du roi. Le roi aime ses sujets ; il ne veut pas*

voir couler le sang des Belges. Vous avez un bon roi, qui vous chérit. Criez avec moi, messieurs, *vive le roi!* »

VENDREDI, 3 SEPTEMBRE.

Le vendredi 3 septembre sera un jour à jamais mémorable dans l'histoire des Pays-Bas. Ce fut ce jour que la révolution, qui s'était opérée confusément, prit enfin son véritable caractère, et la seule direction qui pût être salutaire pour la patrie. Le matin on hésitait encore sur ce qu'il y avait à faire. L'arrivée d'une députation de Liège, la réunion de quelques membres des états-généraux, une parole du prince dessillent enfin les yeux. L'on voit que les circonstances exigent la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et dès que ce mot est prononcé, tout le monde l'accueille avec des cris de joie.

Le vœu de cette séparation n'est pas nouveau. La Belgique l'avait exprimé en

manifestant une douleur profonde lors de la réunion des deux pays, réunion qui peut être dans leur destinée commune, mais qui était certes prématurée. Les notables l'avaient encore exprimé en rejetant en 1815 la loi fondamentale; les députés, en votant constamment d'une manière opposée aux députés hollandais; le peuple, en repoussant la langue et les institutions que l'on voulait lui imposer. Si le mot de division n'avait pas été prononcé, c'est qu'il était illégal; mais on ne pourrait citer aucune occasion où les Belges se fussent unis à leurs voisins du nord.

Il est probable, quoi que l'on en dise, que ces deux pays, situés de même, et habités par une population qui ne manque pas de traits de ressemblance, doivent avoir les mêmes intérêts, et que la Hollande se trompe complètement en croyant pouvoir revenir avec avantage à son vieux système. Tant qu'elle ne fondera pas son commerce du dehors sur son industrie intérieure, elle doit éprouver des pertes,

et recevoir des leçons cruelles. Mais, en attendant qu'une expérience coûteuse la fasse revenir de sa fausse route, ce serait le comble de l'injustice de vouloir y entraîner les Belges malgré eux.

Quand les habitans des deux parties du royaume auront la même manière de voir, que leurs relations se seront accrues sur un pied d'égalité parfaite ; que la maison d'Orange connaîtra les uns aussi-bien que les autres, les ayant gouvernés tous depuis long-temps, deux peuples réunis sous un seul sceptre n'auront plus de raison pour se tenir séparés. Mais jusque-là leur fusion est une chose contre nature.

Les plus éclairés et les plus respectables des Hollandais sont bien éloignés de nier ces principes : seulement beaucoup d'entre eux croient que ce sont les Belges qui entendent mal leurs intérêts, et qui reviendront plus tard de leurs opinions actuelles. Le projet de séparation a été accueilli avec faveur à Amsterdam et dans d'autres grandes villes, malgré la faveur

dont jouissaient les employés nés dans le nord.

Pour ce qui est de la dynastie, la conduite du prince héréditaire l'a bien affermie dans le cœur des Belges. Ce roi, qu'après tout nous n'avions jamais eu l'option d'accepter ou de refuser, peut compter bien davantage sur un peuple qui contracte avec lui, que sur des sujets qu'on lui livrait. Si les choses s'arrangent au gré de la nation, l'émeute du 25 août aura plus consolidé le trône que ne le fit la victoire de Waterloo.

Voici les actes qui donnèrent connaissance au peuple de la résolution prise par ses représentans, et de la conduite loyale du prince d'Orange.

« PROCLAMATION.

» Nos chers compatriotes ! Nous soussignés, députés aux états-généraux, actuellement à Bruxelles, avons été appelés chez S. A. R. le prince d'Orange; nous avons eu l'honneur de, lui exposer con-

sciencieusement l'état des choses et des esprits.

» Nous nous sommes crus autorisés à représenter au prince royal que le désir le plus ardent de la Belgique était la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante.

» Nous avons représenté à S. A. R. qu'au milieu de l'entraînement des esprits, la dynastie des Nassau n'a pas cessé un instant d'être le vœu unanime des Belges; que les difficultés de sa situation, l'impossibilité de concilier des opinions, des mœurs, des intérêts inconciliables, venant à cesser, la maison d'Orange, libre de s'associer désormais à nos vœux, pouvait compter sur l'attachement et la fidélité de tous.

» Nos représentations ont été favorablement accueillies, aussi-bien que celles de plusieurs commissions spéciales; et déjà le prince royal est allé en personne

porter l'expression de nos désirs à son auguste père.

» Persuadés , nos chers compatriotes , que nous avons été les interprètes de vos sentimens , que nous avons agi en bons et loyaux Belges , nous vous informons de notre démarche. C'est ici , dans votre capitale , que nous attendons avec confiance le résultat de vos efforts et des nôtres.

» Bruxelles , le 3 septembre 1830.

» *Était signé* : comte DE CELLES , BARON DE SÉCUS , BARTHÉLEMY , DE LANGHE , C. DE BROUCKÈRE , comte CORNET DE GREZ. *Adhésion* :

» *Signé* , HUYSMAN D'ANNECROIX.

» Pour copie conforme :

» C. DE BROUCKÈRE. »

« PROCLAMATION.

» HABITANS DE BRUXELLES !

» S. A. R. monseigneur le prince d'Orange vient de nous offrir de se rendre de suite à La Haye , afin de présenter lui-

même nos demandes à sa majesté ; il les appuiera de toute son influence , et il a tout lieu d'espérer qu'elles nous seront accordées.

» Aussitôt après son départ , les troupes sortiront de Bruxelles.

» La garde bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne pas souffrir de changement de dynastie et à protéger la ville et spécialement les palais.

» Bruxelles , ce 3 sept. 1830 , au soir.
(*Suivent les signatures des commandans de la garde bourgeoise.*)

» Conforme à la vérité :

» Signé GUILLAUME , prince d'Orange. »

« NOUS PRINCE D'ORANGE , déclarons que la commission nommée par nous , au nom du roi , par la proclamation du 1^{er}. septembre , est dissoute.

» 3 septembre 1830.

» GUILLAUME , prince d'Orange. »

« PROCLAMATION.

» CITOYENS DE BRUXELLES !

» Conformément à l'arrangement conclu entre S. A. R. le prince d'Orange et les chefs de la garde bourgeoise , le détachement militaire stationné au palais vient de quitter nos murs.

» Tout vrai Belge reconnaîtra le devoir de respecter, à l'égard de ces militaires , l'engagement sacré qui a été contracté aujourd'hui , et dont l'exécution est garantie par l'honneur national.

» Le prince a déclaré qu'il allait porter à son auguste père l'expression du vœu unanimement manifesté pour la séparation des deux parties du royaume , sous les rapports législatifs, administratifs et financiers.

» La députation liégeoise , qui s'est présentée au quartier-général de la garde bourgeoise , a déclaré que les habitans de Liège mettront dès ce moment , à la disposition de leurs frères de Bruxelles , tous les secours qui seraient jugés néces-

saires en hommes , fusils , munitions , et même en artillerie.

» Tel est l'état actuel de nos affaires. Concitoyens , soyons calmes , car nous sommes forts : et restons unis pour conserver et accroître notre force.

» Bruxelles, le 3 septembre 1830. »

» *Pour le commandant en chef de la garde bourgeoise,*

» Bon. VANDER SMISSSEN , *Comm. en sec.* »

Nous allons continuer le recit des événemens.

« Vers quatre heures de l'après-midi , S. A. R. le prince d'Orange a quitté la ville, afin de transmettre au roi les vœux d'une population qu'il a promis d'appuyer de toute son influence. La garnison suivait S. A. R. de loin , et a quitté la ville après elle. Le prince a fait promptement le trajet de Bruxelles à Vilvorde ; il avait été précédé par le chevalier Hottot , commandant de la garde bourgeoise à cheval ; S. A. R. le prince Frédéric l'at-

tendait à l'hôtel de la poste ; dès que les princes s'aperçurent , ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre et se tinrent étroitement embrassés.

Il paraît que la nouvelle résolution du prince royal d'accéder à une séparation de la Hollande et de la Belgique est due à l'énergie et à l'unanimité avec lesquelles il a été répondu à S. A. R. sur un point concernant lequel elle s'était formée une idée toute différente. Après ses conférences avec la commission , le prince avait réuni à son palais , outre les députés mentionnés dans la proclamation ci-dessous , un grand nombre d'officiers de la garde bourgeoise. Là il leur demanda s'ils n'avaient aucun désir de redevenir Français ; il fut répondu que tous ils voulaient rester Belges , mais Belges libres , jouissant de droits égaux avec les Hollandais. Alors le prince leur demanda s'ils en feraient le serment , et tous d'une voix unanime s'écrièrent : nous le jurons.

« Le prince , profondément ému et ver-

sant des larmes , fut alors désabusé d'une crainte à la funeste influence de laquelle est peut-être due en partie la position désavantageuse dans laquelle les provinces méridionales se trouvent depuis nombre d'années. S. A. R. prit alors le généreux parti d'être lui-même auprès du monarque l'interprète d'un peuple loyal réclamant ses droits les plus sacrés , et de faire valoir toute la considération de position et de mœurs qui demande , dans l'intérêt commun , la séparation des deux parties du royaume.

» Honneur soit rendu au noble caractère que S. A. R. a déployé dans ces circonstances difficiles. Par sa courageuse confiance , il a d'abord rétabli la paix dans notre ville , qu'avait exaspérée l'annonce de l'entrée des troupes. Par l'appui qu'il a offert à la cause des Belges auprès du roi , il rendra sans doute à nos riches provinces la plénitude de leurs droits et tous les élémens d'un bien-être et d'une prospérité durables. La conduite de notre

brave bourgeoisie, les sentimens patriotiques si unanimement exprimés à S. A. R. doivent aussi l'avoir convaincue que la parole des Belges est sacrée, et qu'ils sont dignes des nouvelles dispositions qu'ils réclament.

» La proposition d'une division du royaume en deux administrations séparées, réunies sous un même sceptre, a produit sur tous les esprits la plus heureuse impression. Cette nouvelle organisation ne porterait aucune atteinte au principe de l'intégrité et de l'unité, seules conditions du traité de Londres auxquelles soit soumise l'érection des Pays-Bas en un royaume. Elle n'offrirait pas davantage de difficultés dans la pratique; les rapports de la Suède et de la Norwége, de l'Autriche et de la Hongrie, de la Russie et de la Pologne, montrent assez que cette division n'entrave nullement la marche du gouvernement, et que son action n'en conserve pas moins d'unité que partout ailleurs. Pour notre pays, elle aura le grand avantage de faire

disparaître tous les motifs de l'irritation qui existe entre les Belges et les Hollandais. »

SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Le départ du prince et de la totalité des troupes nous laisse dans une position délicate : chacun sent toute l'importance des devoirs qu'elle nous impose, et attend avec calme.

On publie la pièce suivante :

« PROCLAMATION. »

» Le conseil de régence de la ville de Bruxelles s'empresse de porter à la connaissance de ses concitoyens l'adresse qu'il vient d'envoyer à sa majesté par courrier extraordinaire.

» ADRESSE

» *A S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.*

» Sire, le conseil de régence de la ville

de Bruxelles, réuni en assemblée permanente, ayant reconnu les causes des mouvemens extraordinaires qui agitent cette ville et la Belgique, s'est convaincu qu'ils prennent leur source dans le désir de voir établir une séparation entre les provinces du midi et du nord.

» Il adhère complètement aux vœux des Belges qui viennent de vous être transmis, sire, par S. A. R. monseigneur le prince d'Orange.

» Il supplie votre majesté de les exaucer, et d'être intimement convaincue que le maintien de la dynastie des Nassau n'a pas cessé un instant d'être son vœu et celui de la généralité des habitans de cette résidence.

» Bruxelles, le 4 septembre 1830.

» *Les bourgm. et échevins*, L. DE WEILENS.

» Par ordonnance : P. CUYLEN, *secrét.* »

C'est ici que se termine le premier acte du drame donc nous sommes en même temps témoins et spectateurs. La sépara-

tion des deux pays, proposée par l'un des deux peuples et appuyée par le prince héréditaire, a cessé d'être une question.

AUDOT, ÉDITEUR,

RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N° 11, A PARIS.

AOÛT 1850.

Ouvrages nouveaux.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE.

Discours sur le but, les avantages et les plaisirs de la science ;
par M. Brougham, président de la Société pour la propagation des connaissances utiles, traduit de l'anglais par N. Boquillon ; 1 vol. , 1 fr.

Traité d'Hydrostatique, ou de l'Équilibre des liquides, trad.
par le même ; 1 vol. avec 2 grandes planches gravées, 1 fr.

Action de l'eau sous le rapport de la pression qu'elle exerce, et ressources qu'offre cette pression dans l'emploi d'agens mécaniques adaptés aux usines ; etc., etc.

Traité d'Hydraulique, ou du Mouvement et de la force des liquides, trad. par le même ; 1 vol. , 3 grandes planches, 1 fr.

Moyens d'élever et de conduire les eaux ; théorie des pompes, des roues hydrauliques, etc.

Traité de Pneumatique, ou des Propriétés de l'air et des gaz, trad. par le même ; 2 vol. , 4 grandes planches, 2 fr.

Action mécanique de l'air ; phénomènes qui accompagnent sa pression ou l'absence de cette pression. Moyens d'utiliser ces propriétés : complément de la théorie des pompes, etc.

Traité du calorique, ou de la nature, des causes et de l'action de la chaleur ; traduit de l'anglais, revu par M. Desmarest ; 3 vol. in-18, 2 gr. pl. grav., 3 fr.

La théorie de la chaleur est de la plus grande importance, surtout dans les arts où l'on n'emploie pas impunément cet agent puissant quand on ne connaît pas son mode

d'action. La connaissance de ses phénomènes est indispensable dans toutes les classes de la société.

La machine à vapeur, leçons familières sur sa construction et la manière de la faire fonctionner, précédées d'un précis historique sur son invention et ses améliorations successives; par Dionysius Lardner, professeur de physique et d'astronomie à l'université de Londres, etc., etc.; traduit par M. E. Pelouze, auteur du *Maître de forges*; 4 vol. in-18 ornés de 12 gr. planch. gravées, 4 fr.

Géométrie de l'ouvrier, ou Application de la règle, de l'équerre et du compas à la solution des problèmes de la géométrie; par E. Martin, professeur de sciences physiques; 1 vol. in-18, pl. grav. 1 fr.

Traité de mécanique pratique, traduit de l'anglais par N. Boquillon; 7 vol. avec 14 gr. planch. gravées, 7 fr.

Cet ouvrage, destiné à rendre les principes de la mécanique tout-à-fait populaires, est indispensable à tous ceux qui veulent construire des machines, comme à tous ceux qui en ont la direction ou la surveillance.

Art du Maçon, par Émile Martin, 1 vol., fig., 1 fr.

Art de préparer la chaux et le plâtre, et de fabriquer les briques et carreaux, 1 vol., fig., 1 fr.

Le toisé des bâtimens, ou l'Art de se rendre compte et de mettre à prix toute espèce de travaux. Ouvrage indispensable aux architectes, constructeurs et propriétaires; par L. - T. Pernot, architecte, expert près les tribunaux:

1^{re} partie, *Maçonnerie*, 1 vol., fig., 1 fr.

2^e partie, *Charpente*, 1 vol., 1 fr.

3^e partie, *Serrurerie*, 1 vol., 1 fr.

4^e partie, *Couverture et Carrelage*, 1 vol., 1 fr.

5^e partie, *Menuiserie*, 2 vol., 2 fr.

6^e partie, *Marbrerie*, 1 vol., 1 fr.

7^e partie, *Peinture, Dorure*, 1 vol., 1 fr.

8^e partie, *Plomberie et Fontainerie*, 1 vol., 1 fr.

9^e partie, *Vitrerie, Tenture des Papiers, Miroiterie et Tapisserie*, 1 vol., 1 fr.

10^e partie, *Terrasse, Pavage, Vidange de fosses, Poèlerie et Fumisterie, Treillage et Grillage*, 1 vol., 1 fr.

Art de fabriquer en pierre factice, très dure, et susceptible de recevoir le poli, des bassins, conduites d'eau, dalles, enduits pour les murs humides, saisses d'orangers, tables à

compartimens, mosaïques, etc.; de jeter en moules des vases, colonnes, statues et autres objets d'utilité et d'ornement; par M. E. Pelouze, auteur du *Maître de forges*; 2^e édition, 1 vol., grande planche, 1 fr.

Le Fumiste, art de construire les cheminées, de corriger les anciennes, et de se garantir de la fumée; par M. E. Pelouze; 2^e édition, 1 vol., 2 grandes planches, 1 fr.

Art du chauffage domestique et de la cuisson économique des alimens; par M. E. Pelouze; 2^e édit., 1 vol., 2 gr. pl., 1 fr.

Art de construire les fourneaux d'usines de la manière la plus économique et la plus avantageuse pour l'emploi des combustibles; par M. E. Pelouze; 2 vol., 4 planches gr., 2 fr.

Art de prévenir et d'arrêter les incendies, par M. ***, revu et augmenté par M. Éverat, ex-officier de sapeurs-pompiers; 1 vol., grande planche gravée, 1 fr.

Art du menuisier en bâtimens et en meubles, suivi de l'*Art de l'ébéniste*. Ouvrage contenant des élémens de géométrie descriptive appliquée au trait du menuisier, de nombreux modèles d'escaliers, l'exposé de tout ce qui a été récemment inventé pour rendre l'outillage parfait, des notions fort étendues sur les bois, sur la manière de les colorer, de les polir, de les vernir, et sur leur placage. 3^e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, par M. A. Paulin Desormeaux, auteur de l'*Art du tourneur*. 18 livraisons à 1 fr.

71 planches, grand format, ornent cet ouvrage.

On a tiré une édition en deux vol. petit in-4°, 18 fr.

Art de fabriquer les couleurs et vernis, de préparer les huiles, etc., pour tous les genres de peinture; 2 vol., 1 gr. planche gravée, 2 fr.

Art de la peinture en bâtimens, et des décors, y compris le badigeon et la tenture des papiers, à l'usage des ouvriers et des propriétaires; par Doublette-Desbois, peintre-vitrier; 2 vol., 2 gr. planch. gravées, 2 fr.

Art du vitrier, par le même; 1 vol., pl. gr., 1 fr.

Art de l'ornemaniste, du stucateur, du carreleur en pavés de mosaïque et du décorateur en divers genres, par M***; 1 vol., 2 planch. grav., 1 fr.

Chimie du teinturier, par E. Martin, ancien professeur de sciences physiques, directeur de teintureries à Louviers et à Elbeuf; 1 vol., 1 fr.

Art de la teinture des laines, par le même ; 1 vol., 1 fr.

Art de la teinture de la soie, du coton, du lin et des toiles imprimées; par le même, 1 vol., 1 fr.

Art de dégraisser et de remettre à neuf les tissus, par le même, 1 vol., 1 fr.

Art de fabriquer les savons, mis à la portée des ménages; par M. Dussart, 1 vol., 1 fr.

Art de fabriquer la Chandelle avec économie, et d'opérer son parfait blanchiment; ouvrage dans lequel on donne les procédés pour faire la chandelle-bougie, par Michel, ancien fabricant, 1 vol., 1 fr.

Manuel du marchand papetier dans la préparation des plumes à écrire, des encres noires, de couleur, de la Chine, de celle propre à marquer le linge, etc.; des cires et pains à cacheter, des colles à bouche et autres; des crayons, de la sandaraque, des sables de couleur, du papier-glacé et des différens papiers à calquer; des papiers glacé, huilé, à dérouiller, etc., etc.; suivi d'un tableau de tous les formats de papier avec leurs mesures; 2 vol., 2 fr.

Art de la réglure des registres et papiers de musique. Méthode simple et facile pour apprendre à régler, contenant la fabrication et le montage des outils fixes et mobiles, la préparation des encres et différens modèles de réglures; suivi de l'*Art de relier les registres*. Ouvrage utile aux papetiers, imprimeurs, relieurs, etc.; par Méguin, réglleur et typographe; 2 vol., fig., 2 fr.

Récréations tirées de l'art de la vitrification. Moyens curieux, simples et peu coûteux d'exécuter sur verre des peintures, dorures, jaspures, herborisations, gravures, etc.; de composer des colliers filigranes, plumets, empreintes, pierres gravées, faux camées, perles, verres colorés de tous genres, émaux, petites figures, yeux en émail pour les animaux conservés, incrustations, etc., etc., recueillis par M. E. Pelouze, ancien officier de la manufacture des glaces de Saint-Gobin; 2 vol. avec 3 gr. planch., dont une coloriée, 2 fr. 50 cent.

Méthode certaine et simplifiée de soigner les abeilles pour les conserver et en tirer un bénéfice assuré; par M. Féburier, de la Soc. d'agric. de Seine-et-Oise, etc.; 1 vol., fig., 1 fr.

Histoire naturelle des abeilles, suivie de la manipulation et de

l'emploi de la cire et du miel, pour servir de complément à la Méthode de soigner les abeilles ; par le même, 1 vol., 1 fr.

Manuel pour l'éducation des vers à soie et la culture du mûrier, et moyens de les acclimater dans les différentes contrées de l'Europe ; par J.-M. Rédarès, du Gard, 2 vol., fig., 2 fr.

Pharmacie domestique, contenant la préparation des médicaments et l'indication des premiers secours à donner aux malades, à l'usage des personnes bienfaisantes ; 2 vol., 2 fr.

Notions élémentaires de perspective linéaire, et Théorie des ombres ; par M. Richard, 1 vol., fig., 1 fr.

AUTRES OUVRAGES NOUVEAUX.

Traité des alimens, leurs qualités, leurs effets, l'usage que l'on en doit faire selon l'âge, le sexe, le tempérament, la profession, les saisons, les climats, les habitudes, les maladies, etc. ; par M. A. Gautier, docteur en médecine, 1 vol., 2 fr.

Art de la conservation des substances alimentaires, 1 vol., 1 fr.

La Laiterie. Art de traiter le laitage, le beurre, les fromages, 1 vol., 1 fr.

La Cuisinière des petits ménages. 1 vol., 1 fr.

Art du blanchissage domestique d'après les procédés anglais et français, comprenant le travail de la blanchisseuse en fin, les savonnages simples, la mise au bleu, l'empesage, le repassage, le pressage et le calandrage du linge, le nettoyage et la remise à neuf des dentelles, blondes, tulles, gazes et bas de soie ; par madame Pelouze ; 1 vol., 2 gr. planches gravées, 1 fr.

Art de la couturière en robes, par madame Burtel, 1 vol. in-18, fig., 1 fr.

Art de faire les corsets, les guêtres et les gants ; par la même, 1 vol., fig., 1 fr.

Art de construire en cartonnage toutes sortes d'ouvrages d'utilité et d'agrément ; 8 planches gravées ; 2^e édition, 1 vol. in-18, 2 fr., port 25 cent.

Art de fabriquer toutes sortes d'ouvrages en papier, pour l'in-

struction et l'amusement des jeunes gens des deux sexes ; 22 planches gravées ; 2^e édition, 1 vol. in-18, 2 fr. 50 cent., port 50 c.

Gymnastique des jeunes gens, ou Traité des exercices propres à fortifier le corps, entretenir la santé et préparer un bon tempérament ; 2^e édition, 1 vol. in-18 orné de 33 planches, 2 fr. 50 c.

Calisthénie, ou *Gymnastique des jeunes filles*. Traité des exercices propres à fortifier le corps, entretenir la santé et préparer un bon tempérament ; deuxième édition, 1 vol. in-18 orné de 25 planches gravées, 2 fr. 50 cent., port 50 cent.

Chimie récréative, par M. Desmarest, professeur de chimie et de physique, 1 vol. in-8°.

Les vrais élémens du dessin, enseignés en 16 leçons ; par J.-P. Voïart, in-4°, figures, 2 fr.

Art de peindre à l'aquarelle, enseigné en 28 leçons, trad. de l'anglais de Thomas Smith, et orné de 19 grav. coloriées ; 1 vol. in-4°, format d'album, 15 fr.

Principes de miniature, Methode pour les personnes qui veulent peindre seules, par madame Gastal-Laederich, élève de M. Augustin, peintre du Roi, 1 vol. in-8°, fig. color.

Musée de peinture et de sculpture, ou Recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe, dessiné et gravé à l'eau-forte, sur acier, par Reveil ; avec des notices descriptives, critiques et historiques, par Duchesne aîné. 1 fr. la livraison de 6 planches et 6 feuillets de texte en français et en anglais, sur format petit in-8°. Une livraison est mise en vente tous les dix jours.

Cet ouvrage est gravé avec un soin extrême et d'après des dessins qui rendent le trait et le caractère des originaux avec la plus grande fidélité.

École anglaise. ou Recueil de tableaux, statuts et bas-reliefs des plus célèbres artistes anglais, depuis le temps d'Hogarth jusqu'à nos jours, gravé à l'eau-forte sur acier, accompagné de descriptions critiques et historiques en français et en anglais, par G. Hamilton, et publié sous sa direction.

Cette collection aura le mérite de mettre à la portée de

tout le monde des compositions dont quelques personnes seulement pourraient voir les originaux, en parcourant, à grands frais, les nombreux châteaux disséminés dans les royaumes unis de la Grande-Bretagne.

L'École anglaise sera publiée en 48 livraisons, petit in-8°, de 6 planches chacune. La 1^{re} a été mise en vente le 10 juillet 1830. Prix : 1 franc, prise à Paris, et en souscrivant pour toute la collection.

Chefs-d'œuvre de l'école française sous le règne de Napoléon, Choix de tableaux, statues et bas-reliefs désignés pour le *Concours décennal*, 10 livraisons de 3 planches, 5 fr. la livr.

Œuvre choisie de Canova, recueil de 45 planches, gravées par Revël, et accompagnées d'un texte explicatif, 18 fr.

Faust, 26 jolies gravures d'après les dessins de Retzsch, 2^e édition, augmentée d'une analyse du drame de Goëthe; par madame Élise Voïart, auteur des *Six Amours*, 1 vol. in-16, 2 fr. 50 c. L'analyse séparément 50 c.

Galerie de Shakspeare, dessins pour ses œuvres dramatiques, gravés à l'eau-forte, sur acier.

1^{re} série, *Hamlet*, 17 dessins de Retzsch, 2 fr.

2^e — *Roméo et Juliette*, 12 dessins de Ruhl, 2 fr. •

3^e — *Le Songe d'une nuit d'été*, 6 dessins de Ruhl, 1 fr. 50 c.

4^e — *Le Marchand de Venise*, dessins de Ruhl.

5^e — *Macbeth*, 8 dessins de Ruhl, 1 fr. 50 c.

6^e — *La Tempête*, dessins de Ruhl.

Fridolin, 8 dessins de Retzsch, avec une traduction littérale, et vers par vers, de la ballade de Schiller intitulée *Fridolin, oder der gang nach dem eisenhammer*; par madame Élise Voïart, 1 vol. in-16, pap. vélin, 1 fr. 50 c.

Le Dragon de l'île de Rhodes, 16 dessins de Retzsch, avec une traduction littérale, et vers par vers, de la ballade de Schiller intitulée *Der kampf mit der drachen*, par madame Élise Voïart, 1 vol. in-16, pap. vélin, 2 fr.

Ces jolis volumes réunissent la grâce du dessin, la perfection de la gravure; et, comme le Musée du même éditeur, le prix extrêmement modique.

Le Vignole de poche, ou *Mémorial des artistes*, des propriétaires et des ouvriers; édition augmentée de plusieurs figures, et d'un *Dictionnaire portatif d'Architecture*, par Urbain

Vitry, architecte; 1 vol. in-16, orné de 35 planches : avec le Dictionnaire 5 fr., sans le Dictionnaire 4 fr., port 50 c.

On vend séparément le *Dictionnaire portatif d'Architecture* et des mots qui en dépendent, tels que ceux de la maçonnerie, de la charpenterie, de la menuiserie, de la serrurerie, etc.; 1 vol. in-16, 2 fr., port 25 c.

Le Propriétaire architecte, contenant des modèles de maisons de ville et de campagne, de remises, écuries, etc., ainsi qu'un *Traité d'Architecture et de Construction*; ouvrage utile aux entrepreneurs de bâtimens, aux architectes et ingénieurs, et principalement aux personnes qui veulent diriger elles-mêmes leurs ouvriers : par M. Urbain Vitry, architecte. Cent gravures exécutées par M. Hibon, architecte-graveur, ajoutent encore à l'utilité de cet excellent Traité.

L'ouvrage a été publié en 4 livraisons de format in-4°. Le prix des 3 premières est de 8 fr. chacune. La 4°, contenant le *Traité d'Architecture et de Construction*, avec 18 pl., 16 fr.

Traité sur le chauffage des serres et habitations au moyen d'appareils à la vapeur, traduit de l'anglais de Bayley; 1 vol. in-8°, avec 4 gr. planches, dont une coloriée, 5 fr., port 1 fr.

L'art du Tourneur, par M. Paulin Desormeaux; 2 vol. in-12, avec un vol. grand in-4° contenant 36 planches, dont quatre doubles et deux coloriées, 24 fr., port 5 fr.

Principes de l'art du Tour, extraits de l'ouvrage de M. Paulin Desormeaux; 1 vol., 6 pl. gr., 3 fr. 50 c., port 1 fr.

Petite Encyclopédie des habitans de la campagne. 2^e édition, contenant des instructions élémentaires sur l'univers, le mouvement des astres, les saisons, la physique, la mécanique et la chimie; l'histoire naturelle de la terre, de l'air, des animaux, des plantes; l'histoire de l'agriculture; tous les travaux agricoles et domestiques divisés mois par mois; par M. Deslandes; 1 gros vol., 3 fr., port 1 fr. 50 c.

La maison de Campagne, par madame Aglaé Adanson; deuxième édition, 2 vol. in-12, fig., 7 fr., port 2 fr.

Cet ouvrage enseigne tout ce qui doit se pratiquer dans une maison de campagne.

Manuel de la Maitresse de Maison, par madame Pariset. 3^e édition; 1 vol. in-18, fig., 3 fr., port 50 c.

L'art du Taupier, ou Méthode amusante et infailible pour prendre les Taupes, par M. Dralet; ouvrage publié par ordre du gouvernement. 15^e édition; 1 vol., fig., 1 fr.

Classification et description des vins de Bordeaux. Mode de culture, préparation pour les vins, selon les marchés auxquels ils sont destinés, par M. Paguierre, courtier de vins, 1 vol., in-12, orné d'une carte des vignobles du Bordelais, 3 fr.

Traité de l'éducation des animaux domestiques, moyens les plus simples et les plus sûrs de les multiplier, de les entretenir en santé et d'en tirer le plus d'avantages possibles; par M. Thiébaud de Berneaud; 2 vol. in-12, 10 planches, ; fr.

Traité des oiseaux de basse-cour; 1 vol., fig., 2 fr. 50 c., port 30 c.

Art d'élever les lapins et d'en tirer un grand profit; 1 vol. 1 fr.

La Cuisinière de la Campagne et de la ville, ou la Nouvelle Cuisine économique, précédée d'instructions sur la dissection des viandes à table, et suivie de recettes précieuses pour l'économie domestique, et d'un Traité sur les soins à donner aux caves et aux vins; 9 planches gravées, dont une coloriée. 7^e édition; 1 vol., 3 fr., port 1 fr.

La Charcuterie. Art de saler, fumer, apprêter et cuire le cochon et le sanglier. 2^e édition; 1 vol., 1 fr., port 25 c.

La Pâtissière de la campagne et de la ville, suivie de l'Art de faire le pain-d'épice, les gaufres, oublies, etc.; 1 vol., 1 fr. 50 c.

Art de conserver et d'employer les fruits, de les dessécher et confire, de composer les liqueurs, vins liquoreux artificiels, sirops, glaces, boissons de ménage, etc. 3^e édit.; augmentée de l'Art de construire les glaciers domestiques, fontaines à conserver la glace, etc.; 1 vol., 2 fr., port 50 c.

Les Amusemens de la campagne, contenant : 1^o La description de tous les jeux qui peuvent ajouter à l'agrément des jardins, servir dans les fêtes de famille et de village, et répandre la joie dans les fêtes publiques; 2^o L'histoire naturelle, les soins qu'exige la volière, l'art d'empailler les animaux; le Jardinage, la Pêche, les diverses Chasses, la Navigation d'agrément; des récréations de Physique, des notions de Géométrie pratique, d'Astronomie, de Gnomonique; des principes de Gymnastique amusante, d'Équitation, de Natation, de Patinage; des leçons sur les arts de la Menuiserie, du Tour, du Dessin, de la Perspective, etc., et généralement tout ce qui peut contribuer à charmer les loisirs de ceux qui habitent la campagne. Recueilli par plusieurs amateurs. 4 vol. in-12, ornés d'un grand nombre de fig., 15 fr., port 5 fr.

Les Pigeons de volière et de colombier, manière d'établir des

colombiers et volières ; d'élever, soigner les pigeons, etc.
1. vol. in-8°, 25 pigeons en couleur, 12 fr. ; fig. noires, 6 fr. ; port 1 fr. 50 c.

Traité des oiseaux de chant, des pigeons de volière, du perroquet, du faisan, du cygne et du paon ; 1 vol. in-12, 38 fig. d'oiseaux, 3 fr., port 75 c.

Traité des chasses aux pièges, contenant la description de tous les pièges, et la manière de prendre les lièvres et lapins, et les diverses espèces d'oiseaux qui se trouvent en France ; par les auteurs du *Pêcheur français*, orné d'un grand nombre de planches ; 2 vol. in-8°, 10 fr., port 2 fr.

Traité complet de la chasse au fusil, manière d'élever et d'instruire les chiens de chasse, et de soigner leurs maladies ; principes pour bien tirer, etc. ; par une société de chasseurs. 1 gros vol. in-12, 8 planches gravées, 5 fr., port 1 fr. 50 c.

Art de faire à peu de frais les feux d'artifice pour les fêtes de famille. 3^e édition ; 1 vol., 10 planches, 1 fr. 80 c.

Cet ouvrage contient aussi la description de l'art de fabriquer le salpêtre et la poudre.

Le Pêcheur français. Traité de la Pêche à la ligne ; histoire naturelle des Poissons ; manière de pêcher ; par M. Kress aîné. Deuxième édition, augmentée et ornée de beaucoup de figures ; 1 vol. in-12, 5 fr., port 1 fr.

La Pêche à la ligne, par M. P. Desormeaux, extraite des *Amusemens de la campagne* ; 1 vol., fig., 3 fr., port 75 c.

Le Cabinet d'Histoire Naturelle, formé des productions du pays que l'on habite, avec la méthode de classement, l'art d'empailler les animaux et de conserver les plantes et les insectes. Dédié à M. le baron Cuvier. 2 vol. in-18, fig., 6 fr.

Traité sur la composition et l'ornement des Jardins, avec 97 planches représentant des plans de jardins, des fabriques propres à leur décoration, et des machines pour élever les eaux. 3^e édition, entièrement refaite, et augmentée de beaucoup de figures d'après les dessins de M. Auguste Garnerey et autres artistes distingués ; 1 vol. in-4°, 20 fr., port 5 fr.

Le bon Jardinier, contenant des principes généraux de culture ; l'indication, mois par mois, des travaux à faire dans les Jardins, la Description, l'Histoire et la Culture particulière de toutes les plantes potagères, économiques ou employées dans les arts ; de celles propres aux Fourrages ; des Arbres fruitiers ; des Oignons et plantes à fleurs ; des Arbres, Arbrisseaux et Arbustes utiles ou d'agrément ; suivi

d'un Vocabulaire des termes de Jardinage et de Botanique, d'un Jardin des Plantes médicinales, et précédé d'une Revue de tout ce qui a paru de nouveau en jardinage pendant le cours de l'année : par A. Poiteau et Vilmorin. 1 très gros vol. in-12 de plus de mille pages, avec figures, 7 fr., port 2 fr. 25 c.

Figures pour le bon Jardinier, représentant, en 51 planches contenant plus de 400 objets, les ustensiles de tous genres employés dans la culture des jardins; manières de marcotter; greffer, former les arbres fruitiers; modèles de châssis, baches, serres, orangeries, etc. Ouvrage utile à tous ceux qui veulent cultiver ou gouverner leur jardin, et se familiariser, sans application, avec la science de la botanique. 7^e édition, revue, corrigée et augmentée; 1 vol. in-12, 4 fr., port 50 c.

Revue Horticole, journal des jardiniers et amateurs, prix pour l'année, 3 fr.

Le Jardinier des fenêtres, des appartemens et des petits jardins; 2^e édition, 1 vol., 2 planches, 2 fr., port 50 c.

La Botanique des Dames; 3 vol. in-18, 9 fr., port 1 fr.

Flore de la Botanique des Dames; 1 vol. in-18, cartonné. Fig. noires, 9 fr.; fig. coloriées, 20 fr.; port 5 fr.

La Flore et la Botanique se vendent séparément : cette dernière peut être utile et agréable à tous les amateurs de fleurs.

Le langage des fleurs, par madame Charlotte de Latour. 3^e édition; 1 vol. in-3, orné de 15 gravures charmantes. Figures noires, 6 fr.; figures coloriées, 12 fr.; port 75 c.

Manuel des plantes médicinales. Descriptions, Usages et Culture des végétaux employés en médecine; manière de les recueillir, conserver, préparations qu'on leur fait subir, doses auxquelles on les administre; leurs propriétés, temps de leur floraison, récolte; lieux où ils croissent naturellement, etc. Par A. Gautier, docteur en médecine. 1 vol. in-12 de 1140 pag., figure, 10 fr., port 2 fr. 50 c.

Herbier médical. Collection de figures représentant les plantes médicinales indigènes. *Supplément au Manuel des Plantes médicinales* et à tous les Traités et Dictionnaires d'histoire naturelle ou des plantes. 214 figures: in-12, figures noires, 15 fr.; in-12, figures coloriées, 40 fr.; in-8°, figures coloriées, 50 fr.; port 1 fr. 25 cent.

La toilette des Dames, par madame Élise Voïart; 1 vol. in-18, avec une jolie gravure, 3 fr., port 50 c.

Recueil des plus jolis jeux de société; 1 vol. in-12, fig., 2 fr.

- Principes de logique, ou Art de penser, de Rhétorique, de Versification, de Lecture à haute voix, et de Déclamation; par M. Cœuret de St.-Georges, avocat; 1 vol. in-18, 3 fr.*
- Histoire de la Musique, par madame de Bawr; 1 vol. in-12, fig., 4 fr., port 1 fr.*
- Essai sur la danse antique et moderne, par madame Élise Voiart; 1 vol. in-12, fig. 4 fr., port 1 fr.*
- Atlas universel de Géographie ancienne et moderne, dressé par M. Perrot; 1 vol. cartonné, 9 fr.*
- Evénemens de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830, par plusieurs témoins oculaires; deuxième édition, continuée jusqu'au serment de Louis-Philippe I^{er}, et augmentée de la Charte, avec l'indication comparée des nouvelles modifications; 1 vol. in-18, 1 fr.*

**PETITE BIBLIOTHEQUE UTILE
ET AMUSANTE.**

- Manuel, du Fashionable, ou Guide de l'élégant, 1 vol., 1 fr. 50 c.*
- Art de boxer, traduit de l'anglais, 1 vol., in-18, fig., 1 fr.*
- Bréviaire du gastronome, ou l'Art d'ordonner le dîner de chaque jour, suivant les différentes saisons de l'année, avec figures coloriées dessinées par M. Henri Monnier; 2^e édit. augmentée de plusieurs menus, 1 vol. in-18, 2 fr.*
- Manuel de l'amateur d'Huttes, avec figures coloriées; 1 vol. in-18, 2 fr., port 25 cent.*
- Manuel de l'amateur de Café, avec fig.; 1 vol., 2 fr., port 25 cent.*
- Manuel du marié, ou Guide à la mairie, à l'église, au festin, au bal, etc., etc., précédé d'une Histoire du mariage chez les peuples anciens et modernes; publié par Alexandre Martin, avec 4 figures par le même; 1 vol. in-18, 2 fr.*
- Traité médico-gastronomique sur les indigestions, suivi d'un essai sur les remèdes... à administrer en pareil cas. Ouvrage posthume de feu Dardanus, ancien apothicaire. 1 vol. in-18, avec figures par le même, 2 fr., port 25 cent.*
- Traité complet sur l'éducation physique et morale des chats, suivi de l'art de guérir les maladies de cet animal domestique; par Catherine Bernard, portière, 1 vol. in-18, 1 fr.*
- Les Perroquets, leur éducation physique et morale, l'art de les nourrir et de guérir leurs maladies, par un ancien oiselleur, 1 vol., 1 fr.*



de



